



STRATÉGIE SYNDICALE ALTERNATIVE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ AU MALI (SSARP) 2020-2025



Décembre 2020

**STRATÉGIE SYNDICALE
ALTERNATIVE DE RÉDUCTION DE
LA PAUVRETÉ AU MALI (SSARP)
2020-2025**

Décembre 2020

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, 2020

- Badalabougou-Est, Rue 27 Porte 49 - BP: 428 Bamako/Mali
- Responsable : M. Christian Klatt
- Comité de coordination et de rédaction : Dr. Cheick Kader M'baye,
M. Soumeïla H Maïga, M. Tiediougou dit Jérôme Diarra, M. Amadou Samaké
- Tél. +223 20 22 44 24 - Fax : +223 20 22 91 13
- Email: info@fes-mali.org
- Site WEB : www.fes-mali.org

Commande de publications :

l'utilisation commerciale des documents publiés par la Friedrich Ebert Stiftung est interdite sans autorisation écrite de la FES.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément celles de la Friedrich Ebert Stiftung (ou celle de la structure de l'auteur).

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations	5
Avant-propos	7
Résumé exécutif	9
1. Introduction générale	12
1.1. Contexte et justification de l'élaboration de la SSARP 2020-2025	12
1.1.1. La persistance de la fragilité socio-économique du Mali	12
1.1.2. La nécessité de mettre en évidence le rôle majeur des syndicats dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement	13
1.1.3. La nécessité d'adapter l'instrument de plaidoyer syndical au nouveau CREDD 2019-2023	14
1.2. Objectifs de la SSARP 2020-2025	15
1.2.1. Objectif général	15
1.2.2. Objectifs spécifiques	15
1.3. Méthodologie adoptée dans le cadre de l'étude	16
1.4. Limites de l'étude et plan du travail	16
2. Aperçu général de l'environnement socio-économique du Mali	18
2.1. Situation macroéconomique	18
2.1.1. Croissance et structure de l'économie malienne	18
2.1.2. Consommation et investissement	19
2.1.3. Inflation	21
2.1.4. Commerce extérieur	22
2.1.5. Finances et dettes publiques	23
2.1.6. Respect des critères de convergence de l'UEMOA	25
2.2. Secteur privé et environnement des affaires au Mali	26
2.3. Situation du marché du travail au Mali	27
2.4. Pauvreté et développement humain au Mali	29
2.5. Efficacité de l'aide publique au développement dans la lutte contre la pauvreté au Mali	31
2.6. La question du genre au Mali	33
3. Analyse-diagnostic des principaux défis de développement et d'efficacité de l'action syndicale au Mali	35
3.1. Diagnostic des principaux problèmes et défis de développement au Mali	35

3.2.	Diagnostic des principales contraintes et défis d'efficacité de l'action syndicale pour le développement au Mali	36
3.2.1.	La faiblesse des capacités techniques et d'expertise des syndicats des travailleurs	36
3.2.2.	Une perception purement revendicative du syndicalisme au Mali	37
3.2.3.	L'absence de régularité démocratique et de statistiques fiables sur l'évolution des centrales syndicales	37
3.2.4.	La faible représentativité des femmes au sein des organisations syndicales au Mali	38
4.	Vision et axes stratégiques de la SSARP 2020-2025	39
4.1.	La vision stratégique de l'action syndicale au Mali	39
4.2.	Les axes stratégiques	39
4.2.1.	Axe préalable 1 : renforcement des capacités techniques et production régulière de statistiques fiables de la dynamique syndicale	40
4.2.2.	Axe préalable 2 : élaboration d'une stratégie de communication idoine d'un syndicalisme de développement	43
4.2.3.	Axe stratégique 1 : consolidation de la paix et de la sécurité	44
4.2.4.	Axe stratégique 2 : bonne gouvernance et développement institutionnel	47
4.2.5.	Axe stratégique 3 : promotion de l'emploi durable et du travail décent dans les secteurs formel et informel	51
4.2.6.	Axe stratégique 4 : croissance accélérée, durable et redistributive	54
4.2.7.	Axe stratégique 5 : développement et accès équitable aux services sociaux de qualité	58
5.	Mise en œuvre et suivi-évaluation de la SSARP 2020-2025	61
6.	Conclusion et recommandations	63
	Bibliographie des documents de référence	64
	Annexes	64
	Annexe 1 : Présentation des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine	66
	Annexe 2 : Liste des structures et personnes rencontrées	68

Liste des sigles et abréviations

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
APD	Aide Publique au Développement
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
BVG	Bureau du Vérificateur Général
CARES	Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CRMT	Cadre des Ressources à Moyen Terme
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSTM	Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
CTRCA	Cellule Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires
DGDP	Direction Générale de la Dette Publique
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNT	Direction Nationale du Travail
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDSM	Enquête Démographique et de Santé au Mali
EMOP	Enquête Modulaire Intégrée auprès des Ménages

FES	Friedrich Ebert Stiftung
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IIG	Indice d'Inégalités de Genre
INSTAT	Institut National de la Statistique
OCLEI	Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries
PNG	Politique Nationale Genre
PNPI	Politique Nationale de Promotion des Investissements
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTD	Programme Pays de promotion du Travail Décent
PTF	Partenaire Technique et Financier
SHA	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide
SSARP	Stratégie Syndicale Alternative pour la Réduction de la Pauvreté
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali

Avant-propos

Le présent document de Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté au Mali (SSARP) 2020-2025 fait suite au précédent document de la SSARP élaboré en 2012 par les syndicats des travailleurs en l'occurrence la CSTM, avec l'appui technique et financier de la Fondation Friedrich Ebert (FES).

La volonté manifeste des syndicats des travailleurs d'élaborer cette SSARP part du constat préoccupant qu'en deux décennies de mise en œuvre, les différents documents stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté au Mali (CSLP, CSCRP, et actuellement CREDD) n'ont pas significativement atteint leurs objectifs, notamment en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi qu'en termes d'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Aussi, en tant qu'organes de défense des intérêts des travailleurs et travailleuses, les organisations syndicales ont décidé d'élaborer le présent document en vue de créer les conditions d'une meilleure participation au processus de développement et de réduction de la pauvreté au Mali.

L'élaboration de la SSARP 2020-2025 est le résultat d'un partenariat fécond entre l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) et la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM), avec l'appui technique et financier de la Fondation Friedrich Ebert (FES). L'objectif général vise à mettre à la disposition des syndicats des travailleurs notamment de l'UNTM et de la CSTM, le document revu d'une Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté (SSARP) pour la période 2020-2025.

Ce document se veut être un outil de propositions alternatives syndicales à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté notamment au CREDD 2019-2023. Cependant, la SSARP n'a pas pour vocation de se substituer au CREDD qui demeure le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement au Mali. Elle constitue plutôt un document cadre des syndicats des travailleurs, justifiant la nécessité pour l'Etat d'impliquer davantage les organisations syndicales non seulement dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, mais aussi dans leur élaboration.

L'avantage principal de la présente SSARP par rapport à la précédente se justifie par son esprit : (i) plus consensuel, (ii) plus ambitieux et affirmé, et (iii) plus innovant.

Plus consensuel, car elle se veut être un véritable instrument d'unité d'action syndicale. En effet, contrairement à la précédente SSARP élaborée uniquement pour la CSTM, la présente SSARP regroupe à la fois la CSTM et l'UNTM, les deux principales centrales syndicales des travailleurs du Mali. Plus ambitieux et affirmé, en ce sens que les propositions faites vont non seulement à l'endroit des autorités publiques pour une meilleure efficacité des politiques de développement, mais aussi à l'endroit des syndicats des travailleurs pour une meilleure instauration d'un syndicalisme de développement au Mali. Enfin plus innovant, en ce sens que les propositions faites dans la présente SSARP sont très concrètes, et concernent à la fois les conditions d'un meilleur cadre de vie des travailleurs, mais aussi celles d'une croissance plus inclusive et durable. De plus, les propositions faites sont basées d'une part, sur une analyse-diagnostic minutieuse de l'environnement socio-économique du Mali, et d'autre part, sont conformes aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ainsi qu'à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Par ailleurs, ce document a été conçu de manière d'une part, à appréhender de manière concise et simple l'environnement socio-économique du Mali, et d'autre part, de manière à s'appesantir sur une démarche d'élaboration de document stratégique plus concrète et moins focalisée sur une approche académique du travail. Au besoin, quelques développements théoriques de concepts ont été intégrés afin de ne pas trop masquer les principaux messages de ce document stratégique des syndicats des travailleurs. Il convient également de noter que ce document est un document stratégique (et non un plan opérationnel), qui indique clairement la vision et les orientations des syndicats des travailleurs pour une réduction plus efficace de la pauvreté et des inégalités au Mali.

Une version provisoire de ce document a été examinée avec les différentes parties prenantes (syndicats des travailleurs, structures publiques et privées, société civile, et PTFs) lors d'un atelier tenu à Koulikoro du 27 au 28 Novembre 2020. Ce document final prend en compte les différents commentaires reçus des parties prenantes.

Résumé exécutif

La problématique de l'utilité de l'action syndicale revêt de nos jours une importance capitale d'une part, en raison de l'importance des défis auxquels sont confrontés les travailleurs et travailleuses dans le monde du travail, et d'autre part, en raison des profondes mutations socio-économiques en termes de pauvreté et d'inégalités que connaissent les pays du fait de la mondialisation des économies. Aussi, en tant qu'organes d'études et de défense des intérêts des travailleurs et travailleuses, les organisations syndicales ont décidé d'élaborer le présent document en vue de créer les conditions d'une meilleure participation syndicale au processus de développement et de réduction de la pauvreté au Mali.

L'objectif général de ce travail vise à mettre à la disposition des syndicats des travailleurs notamment de l'UNTM et de la CSTM, le document revu d'une Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté (SSARP) pour la période 2020-2025. Contrairement au document précédent de la SSARP qui comportait quatre (4) axes stratégiques, la SSARP 2020-2025 porte sur sept (7) axes stratégiques dont deux (2) préalables et cinq (5) principaux, ainsi que soixante-quatre (64) objectifs spécifiques repartis en fonction des axes stratégiques.

Les deux axes préalables ajoutés sont des axes sans lesquels l'émergence d'un syndicalisme de développement se taillant une place de choix dans l'élaboration et la mise en œuvre efficace des politiques publiques ne saurait être garantie. En outre, ces deux axes préalables sont complémentaires. Par ailleurs, les propositions alimentant les cinq axes principaux sont basées d'une part, sur une analyse-diagnostic minutieuse de l'environnement socio-économique du Mali, et d'autre part, sont conformes au Programme Pays de promotion du Travail Décent du Mali (PPTD), aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, ainsi qu'à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Les sept (7) axes stratégiques sont déclinés séquentiellement d'une part, en prenant en compte les conditions d'une meilleure efficacité de l'action syndicale en faveur du développement, et d'autre part, suivant la cohérence et la logique d'un environnement propice à la création et à la redistribution efficace des richesses.

Ces axes stratégiques sont :

- **axe préalable 1** : renforcement des capacités techniques et production régulière de statistiques fiables de la dynamique syndicale (*5 objectifs spécifiques*) ;
- **axe préalable 2** : élaboration d'une stratégie de communication idoine d'un syndicalisme de développement (*4 objectifs spécifiques*) ;
- **axe stratégique 1** : consolidation de la paix et de la sécurité (*5 objectifs spécifiques*) ;
- **axe stratégique 2** : bonne gouvernance et développement institutionnel (*12 objectifs spécifiques*) ;
- **axe stratégique 3** : promotion de l'emploi durable et du travail décent dans les secteurs formel et informel (*14 objectifs spécifiques*) ;
- **axe stratégique 4** : croissance accélérée, durable et redistributive (*13 objectifs spécifiques*) ;
- **axe stratégique 5** : développement et accès équitable aux services sociaux de qualité (*11 objectifs spécifiques*).

La dimension genre étant transversale, elle a été analysée à travers les différents axes stratégiques cités ci-dessus.

Il convient également de noter que les deux axes préalables vont à l'endroit des syndicats des travailleurs, et nécessitent des actions concrètes de leur part. Quant aux 5 axes principaux, ils constituent des propositions concrètes des syndicats des travailleurs à l'endroit de l'Etat pour une meilleure efficacité des politiques publiques en faveur du développement au Mali.

Par ailleurs, la présente SSARP se distingue du CREDD 2019-2023 non seulement par l'approche choisie pour traiter des questions de pauvreté et d'atteinte des ODD, mais aussi et surtout par rapport à l'axe stratégique 3 de la SSARP (promotion de l'emploi durable et du travail décent dans les secteurs formel et informel), qui est le domaine prioritaire des syndicats avec 14 objectifs spécifiques. En effet dans son élaboration, le CREDD 2019-2023 ne fait du « travail décent » ni un axe stratégique à part entière, ni même un objectif spécifique à atteindre. Il se trouve que les analyses du BIT ont démontré que sans travail décent, il est difficile d'atteindre les ODD en ce

sens que c'est un axe moteur qui influence considérablement tous les autres axes principaux (paix et sécurité, gouvernance, croissance durable, et développement humain).

La mise en œuvre effective des recommandations de la SSARP 2020-2025 permettra non seulement de promouvoir et d'implanter un syndicalisme actif de développement, mais aussi d'instaurer un dialogue social permanent pour une meilleure efficacité des politiques de développement au Mali. Cependant, la réussite de cette SSARP dépendra de trois aspects essentiels : (i) l'adhésion et l'appropriation massive des syndicats des travailleurs et de leurs démembrements ; (ii) la synergie et le plaidoyer syndical actif auprès des différents partenaires (PTFs, Etat, et autres acteurs de la société civile) pour d'une part, avoir un appui technique et financier, et d'autre part, faire des propositions et actions concrètes de développement ; et enfin (iii) la poursuite et la mobilisation davantage de ressources financières non seulement au niveau des PTFs, mais aussi au niveau des bases syndicales.

1.1. Contexte et justification de l'élaboration de la SSARP 2020-2025

1.1.1. La persistance de la fragilité socio-économique du Mali

Le Mali a enregistré une forte croissance économique au cours de ces 15 dernières années (5,7% en moyenne). En outre, l'économie malienne s'est montrée fortement résiliente face à la crise multidimensionnelle que traverse le pays depuis 2012, comme le prouve la croissance sur la période 2016-2019 qui s'est établie à 5,2% en moyenne, avec respectivement 5,9% en 2016 ; 5,3% en 2017 ; 4,7% en 2018, et 4,8% en 2019¹.

Malgré cette remarquable performance macroéconomique, les résultats en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités restent faibles. En effet, le niveau de pauvreté qui affectait 44,9% de la population malienne en 2017, a dépassé même son niveau estimé en 2010 soit 43,7%². En outre, sur la période 2001-2017, les inégalités de revenus mesurées par l'Indice de Gini, n'ont baissé que de 0,03 point en passant de 0,39 à 0,36³.

Par ailleurs, l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, logement...), demeure un défi majeur au Mali. En effet, l'Indice de développement humain (IDH) a connu une croissance faible en près d'une décennie passant de 0,40 à 0,43 entre 2010 et 2017. De plus, malgré la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger en 2015, la crise multidimensionnelle que traverse le Mali depuis 2012, ne fait que fragiliser davantage les résultats actuels de développement.

¹ Rapport du Cadrage Macroéconomique 2019-2023, DNPDP, décembre 2019.

² Rapport CREDD 2019-2023.

³ Rapport sur l'analyse des inégalités entravant la croissance inclusive au Mali, ODHD, décembre 2019.

Concernant la situation du marché du travail au Mali, cette dernière est caractérisée par un taux de chômage élevé malgré une croissance économique robuste principalement chez les jeunes et les femmes. En 2017, le taux de chômage de la tranche d'âge 15-64 ans était de 9,1%, 8% chez les hommes, 10,4% chez les femmes, 14,9% chez les jeunes de 15-35 ans, 8,1% en milieu rural et 12% en milieu urbain y compris Bamako. Le chômage frappe aussi plus fréquemment les jeunes de niveau d'éducation supérieur (44,2%) et secondaire (31,8%). En outre, le marché du travail se caractérise aussi par le poids extrêmement élevé (97%) des emplois informels qui sont généralement précaires, peu rémunérés et sans protection sociale (CREDD 2019-2023). Ainsi les caractéristiques actuelles du marché du travail ne contribuent pas à la promotion de l'emploi et du travail décent au Mali. Enfin, la pandémie de la COVID-19 qui a fait officiellement son entrée au Mali le 25 mars 2020 a affecté profondément le monde du travail avec des milliers de travailleurs licenciés ou en chômage technique. Ces différents problèmes identifiés dans le processus de création et de redistribution de la richesse nationale rendent donc nécessaire l'implication des syndicats des travailleurs dans les politiques de développement du pays.

1.1.2. La nécessité de mettre en évidence le rôle majeur des syndicats dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement

Les mouvements syndicaux de travailleurs constituent des organisations de travailleurs qui luttent pour de meilleures conditions de travail et de vie pour les travailleurs, ainsi que leurs familles, pour les droits de l'homme et des syndicats, pour l'égalité des sexes, pour la paix, la liberté et la démocratie. Ils défendent les intérêts des travailleurs face aux employeurs et au système politique. Le syndicalisme revêt ainsi un caractère fondamentalement revendicatif.

Au Mali comme au niveau international, les mouvements syndicaux des travailleurs ont été favorables aux Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) mis en place à la fin des années 1990 à la suite des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Cependant le rôle revendicatif des syndicats a nettement pris le dessus sur leur capacité à proposer des actions concrètes de développement, et à accroître ainsi leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de développement. En outre, au Mali la politique de communication syndicale axée sur les activités de développement est beaucoup moins affirmée que celle axée sur les revendications.

En effet, une grande partie de l'opinion publique malienne n'est informée des activités syndicales qu'à travers les médias, et souvent pour des préavis de grève. Cette situation entraîne une insuffisance d'adhésion, et de mobilisation des ressources humaines et financières, ce qui contribue à limiter la portée de l'action syndicale dans le processus de développement. C'est conscients de ce défi que les syndicats des travailleurs du Mali en l'occurrence la CSTM et l'UNTM **se sont engagés à orienter l'action syndicale des travailleurs** « *d'un syndicalisme principalement de revendications vers un syndicalisme de développement* ». **Ce syndicalisme de développement doit comporter essentiellement deux composantes : (i) des propositions concrètes et (ii) des actions concrètes de développement.** A cet effet, un premier travail syndical (SSARP 2012-2017) allant dans le sens des propositions alternatives aux politiques de développement du Mali a déjà été élaboré et mis en œuvre sur la période 2012-2017. Plusieurs activités de développement ont également été réalisées par les syndicats des travailleurs. Il s'avère donc nécessaire de mieux mettre en exergue ce syndicalisme de développement.

1.1.3. La nécessité d'adapter l'instrument de plaidoyer syndical au nouveau CREDD 2019-2023

Après les processus CSCR⁴, le Mali s'est engagé en 2016 dans la mise en œuvre du nouveau document de Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD). Ce document est la référence de toutes les politiques de développement au Mali. Après la première phase de 2016-2018, la période actuelle est couverte par le CREDD 2019-2023. Tout comme les précédents cadres stratégiques, le CREDD 2019-2023 s'inscrit dans le cadre des objectifs internationaux de développement notamment des Objectifs de Développement Durable (ODD), dont l'une des missions est la promotion d'une croissance économique inclusive et durable ainsi que la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Cependant, il semble difficile d'évaluer l'impact réel de la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 sur les conditions de vie des travailleurs en particulier et des populations maliennes en général. C'est dans cette optique que l'UNTM et la CSTM en partenariat avec la FES, ont mené deux analyses critiques majeures d'évaluation des politiques publiques en termes d'impact réel sur

⁴ Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

les travailleurs en particulier et les populations maliennes en général. Ainsi la réalisation des deux analyses critiques intitulées «*POST-CREDD 2016-2018 : Quelle place pour les syndicats des travailleurs dans la stratégie nationale 2019-2023 et l'étude nationale prospective Mali 2040 ?* » en 2018, et « *des objectifs et des résultats du processus de mise en œuvre du CREDD 2019 - 2023 et des ODD 2030* » en 2020 ; rend nécessaire l'adaptation de l'instrument de plaidoyer syndical (SSARP 2012-2017) aux nouvelles réalités socio-économiques du Mali notamment au CREDD 2019-2023. En outre, l'évaluation interne de la mise en œuvre du premier document stratégique de plaidoyer syndical (SSARP 2012-2017) réalisée en 2016, a permis de mettre en évidence l'utilité de la poursuite d'une telle initiative syndicale.

1.2. Objectifs de la SSARP 2020-2025

1.2.1. Objectif général

L'objectif général de la présente étude vise à mettre à la disposition des syndicats des travailleurs notamment de l'UNTM et de la CSTM, le document revu d'une Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté (SSARP) pour la période 2020-2025. Ce document stratégique se veut ainsi être une contreproposition syndicale au CREDD 2019-2023, qui demeure le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement au Mali et en constitue le cadre fédérateur.

1.2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de prendre en compte dans ledit document stratégique :

- la dimension de la bonne gouvernance et du développement institutionnel ;
- la dimension de la croissance accélérée, durable et redistributive ;
- la question du développement et de l'accès équitable aux services sociaux de qualité ;
- la problématique de la promotion de l'emploi durable et du travail décent dans les secteurs formel et informel ;
- la dimension genre dans les 4 orientations de façon transversale ;
- un nouvel axe si nécessaire.

1.3. Méthodologie adoptée dans le cadre de l'étude

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail combine à la fois des aspects d'analyse quantitatifs et qualitatifs. Elle se base notamment sur : (a) l'analyse documentaire, (b) le travail de terrain, et (c) l'analyse minutieuse et l'interprétation des informations recueillies.

a) L'analyse documentaire

Cette phase a consisté en l'exploitation des principaux documents pertinents d'études disponibles, ce qui a permis de s'enquérir de la littérature sur la question et de mieux préparer la phase de terrain c'est-à-dire, les entretiens avec les acteurs.

b) Le travail de terrain

Cette étape a consisté à réaliser :

- des entretiens avec les acteurs clés identifiés en vue d'apprécier les réalités et les points de vue des acteurs visités ;
- la collecte des données pertinentes pour la réalisation de l'étude.

c) L'analyse judicieuse et l'interprétation de l'information

A ce stade, il s'est agi de réaliser une analyse approfondie et critique des données collectées ainsi que des documents de référence afin d'élaborer un document SSARP 2020-2025 pertinent intégrant l'essentiel des préoccupations syndicales. Cette phase a permis notamment de mettre en évidence les principales contraintes de l'action syndicale ainsi que les défis de développement du Mali. Elle a également permis sur la base de l'analyse-diagnostic, de proposer des axes stratégiques syndicaux alternatifs pour la réduction de la pauvreté et des inégalités au Mali.

1.4. Limites de l'étude et plan du travail

Dans le cadre de l'élaboration de ce travail, nous avons rencontré quelques difficultés tantôt à cause du temps limité dont on disposait pour la réalisation d'un tel document de stratégie, tantôt parce que ce temps ne nous a pas permis de rencontrer plus d'acteurs. Toutefois et compte tenu de ce délai très court (1 mois et demi), nous nous sommes focalisés sur les acteurs syndi-

caux, et ceux du secteur public et des PTFs clés étant directement liés ou impliqués dans les politiques de développement du pays, et pouvant nous fournir le maximum d'informations sur la thématique abordée. En outre, l'exploitation d'importants rapports et études élaborés par le BIT, les syndicats des travailleurs, ou encore par les structures publiques a contribué à mener à bien ce travail.

Le reste du document se présente comme suit. La section 2 dresse un aperçu général de l'environnement socio-économique du pays, afin d'identifier des angles de propositions et d'actions syndicales pertinents pour la réduction de la pauvreté et des inégalités au Mali. La section 3 met en exergue le diagnostic des principaux défis de développement, ainsi que des principales contraintes à l'efficacité de l'action syndicale au Mali. La section 4 porte sur la présentation de la vision et des axes stratégiques de la SSARP 2020-2025. La section 5 présente la stratégie de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SSARP, et enfin la section 6 présente la conclusion et les principales recommandations du document.

2

Aperçu général de l'environnement socio-économique du Mali

Un aperçu de l'environnement socio-économique du Mali est nécessaire pour les syndicats des travailleurs d'une part, afin de mieux s'imprégner des réalités du pays, et d'autre part, afin d'identifier des angles de propositions et d'actions syndicales pertinents pour la réduction de la pauvreté et des inégalités au Mali.

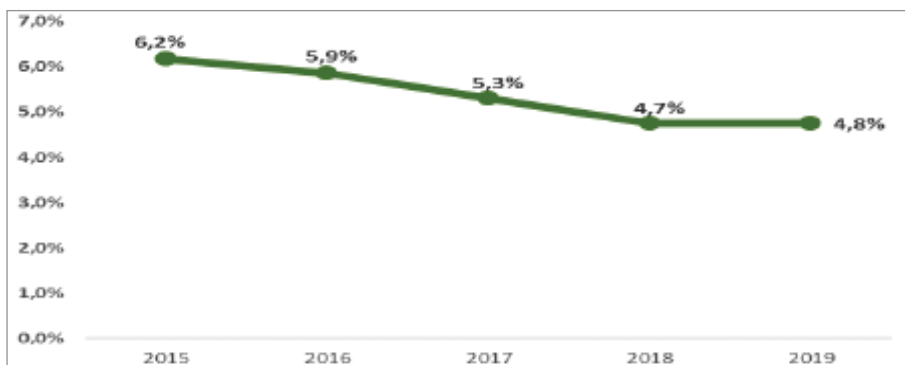
Ainsi cette section aborde successivement : (i) la situation macroéconomique du Mali, (ii) le secteur privé et l'environnement des affaires au Mali, (iii) la situation du marché du travail au Mali, (iv) la pauvreté et le développement humain au Mali, (v) l'efficacité de l'aide au développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Mali et enfin, (vi) la question transversale du genre.

2.1. Situation macroéconomique

2.1.1. Croissance et structure de l'économie malienne

Le Mali a enregistré une forte croissance économique au cours de ces 15 dernières années (5,7% en moyenne). En outre, l'économie malienne s'est montrée fortement résiliente face à la crise multidimensionnelle que traverse le pays depuis 2012. En effet, la croissance économique du pays sur la période 2016-2019 s'est établie à 5,2% en moyenne, avec respectivement 5,9% en 2016 ; 5,3% en 2017 ; 4,7% en 2018, et 4,8% en 2019 comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel de 2015 à 2019



Source : INSTAT/DNPD (2019).

Cependant, la structure de l'économie malienne reste dominée par les secteurs primaire (dont la principale composante, l'agriculture, est fortement influencée par les aléas climatiques) et tertiaire, même si on observe une hausse progressive de la part du secteur secondaire (industrie), et une baisse progressive du tertiaire dans le PIB sur la période 2016-2019 comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Evolution de la part des différents secteurs économiques sur 2016-2019 (% PIB)

	2016	2017	2018	2019
Primaire	41,5	41	41,7	41,7
Secondaire	17,9	18,6	19,3	19,6
Tertiaire	40,6	40,4	39	38,7

Source : Auteur à partir des comptes nationaux 2019.

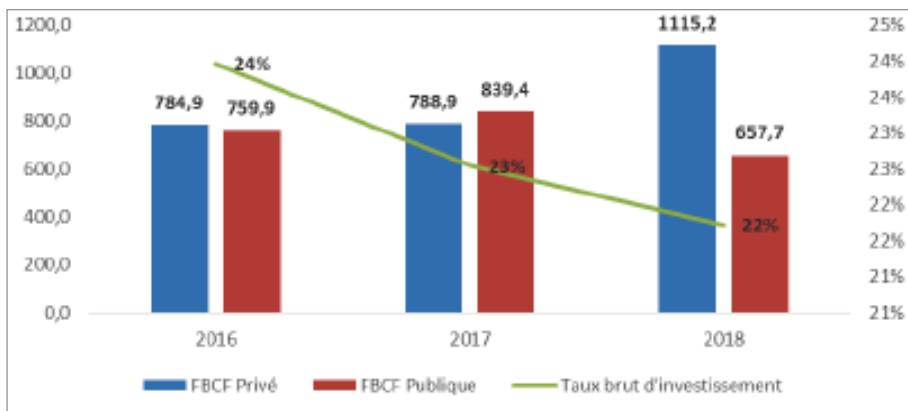
2.1.2. Consommation et investissement

La consommation (principalement les ménages) et l'investissement (essentiellement les entreprises et l'Etat) sont les deux moteurs de la croissance économique d'un pays. Ces deux composantes doivent être stimulées de manière complémentaire afin d'atteindre une croissance robuste et soutenue.

Au Mali, la période 2016-2018 a été marquée par des flux d'investissements privés (dont des flux d'IDE) ayant trait essentiellement au développement des mines d'or, de la téléphonie mobile et aux grands chantiers immobiliers⁵.

Par ailleurs, il est à noter que les investissements publics (bénéficiant de l'appui des PTFs) ont concerné principalement la réalisation des infrastructures, les grands projets routiers, les programmes immobiliers et les programmes d'aménagements hydroagricoles. La part de l'ensemble des investissements (publics et privés) dans le PIB donne une estimation du taux d'investissement dans l'économie. Ainsi pour le cas du Mali, on note une baisse du taux d'investissement (essentiellement due à la baisse des investissements publics) qui est passé de 24,0% en 2016 à 22% en 2018 comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 2 : Evolution de l'investissement public et privé



Source : INSTAT/DNPD (2019).

En ce qui concerne la consommation, on observe également une baisse significative de celle-ci sur la période 2016-2018. En effet, le taux d'accroissement de la consommation finale des ménages est passé de 5% en 2016 à 3,5% en 2018, soit une décélération de 1,5 points de pourcentage. La baisse est encore plus importante pour les Administrations publiques dont le taux est passé de 7,8% en 2016 à 2,5% en 2018.

⁵ Rapport du Cadrage Macroéconomique 2019-2023, DNPD.

Par ailleurs, il convient de noter que la baisse simultanée de la consommation et de l'investissement sur la période 2016-2018 (soit la période du premier CREDD) expliquerait la décélération de la croissance économique sur la même période.

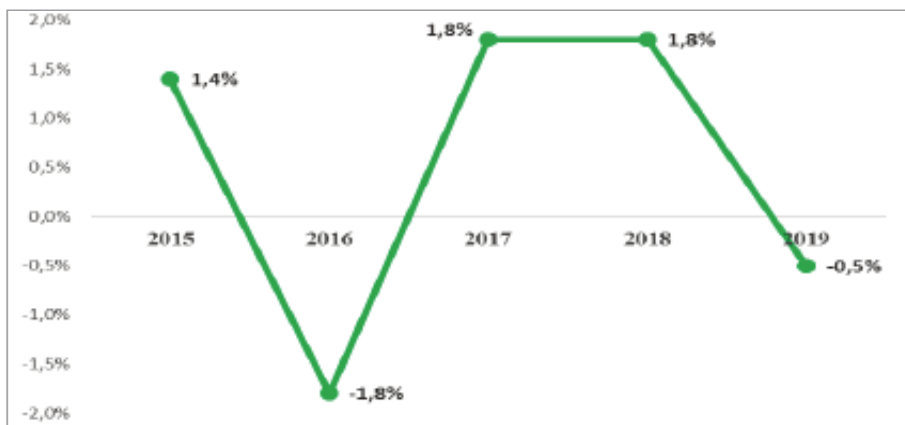
2.1.3. Inflation

Le contrôle de l'évolution des prix est très important, surtout dans un pays comme le Mali où une grande partie de la population vit sous le seuil de pauvreté. En effet l'inflation (hausse du niveau général des prix) agit négativement sur le pouvoir d'achat des ménages et donc des travailleurs, ce qui réduit la consommation et nuit à la croissance économique.

De manière générale, l'inflation a été bien maîtrisée au Mali même si on observe une évolution en dents de scie des prix sur la période 2016-2019. En effet, le taux d'inflation est ressorti à respectivement -1,8% en 2016, 1,8% en 2017 et 2018, et -0,5% en 2019.

Cette évolution des prix est due essentiellement aux produits alimentaires, boissons non alcoolisées, ainsi que le logement, l'électricité et autres combustibles (Rapport cadrage macroéconomique). Cependant, il est à noter que l'inflation au Mali reste largement en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 3%.

Figure 3 : Évolution du taux d'inflation au Mali de 2015 à 2019



Source : INSTAT/DNDP (2019).

2.1.4. Commerce extérieur

Le commerce extérieur est essentiel à la création de richesse et au développement économique d'un pays. En effet, les échanges de biens et services avec le reste du monde permettent non seulement à un pays d'avoir des devises étrangères et donc des recettes supplémentaires en vendant ses produits (exportations), mais aussi de pouvoir répondre à la demande nationale de produits étrangers nécessaires au développement interne, et qui sont insuffisants ou absents sur le marché national (importations).

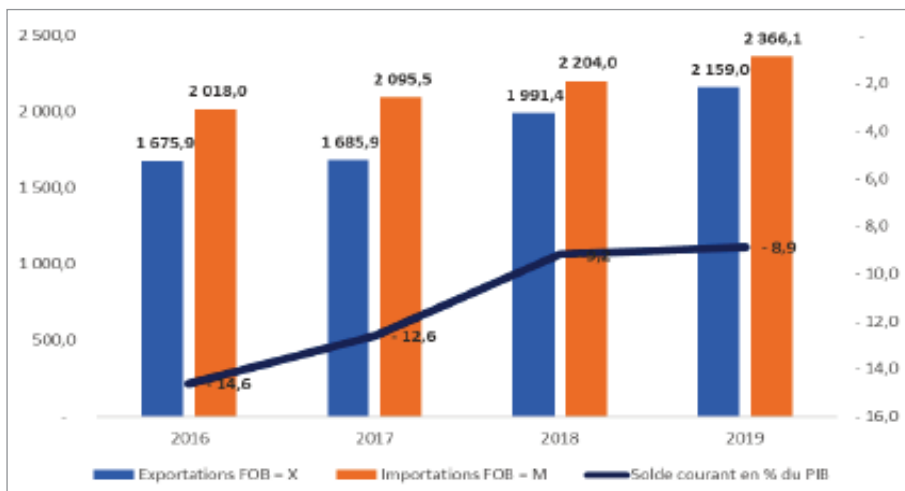
En ce qui concerne les exportations du Mali (les produits vendus à l'étranger), celles-ci concernent principalement l'or et le coton qui représentent plus de 80% des recettes d'exportations. Il ressort de l'analyse des données du commerce extérieur que les exportations ont connu une hausse progressive au cours de la période 2016 à 2019. Ainsi, les exportations totales sont passées de 1675,9 milliards de FCFA en 2016 à 2159 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 6,5% en moyenne par an sur la période 2016-2019.

Concernant les importations, elles sont dominées par les produits pétroliers, les produits chimiques et pharmaceutiques, les matériaux de construction, les machines et véhicules. Ces produits représentent plus de 70% des importations totales. Elles sont passées de 2 018 milliards de FCFA en 2016 à 2366,1 milliards de FCFA en 2019, soit une progression de 4,06% en moyenne par an sur la période 2016-2019.

Par ailleurs, quand bien même on observe un déficit structurel de la balance du commerce extérieur⁶ malien depuis les années 1980, l'écart se rétrécit progressivement au fil des années comme le montre le graphique ci-dessous.

⁶ La balance commerciale est la différence entre la valeur totale des exportations et la valeur totale des importations.

Figure 4 : Evolution des indicateurs du commerce extérieur de 2016 à 2019 (en mrd de FCFA)



Source : BCEAO/DNPD (2019).

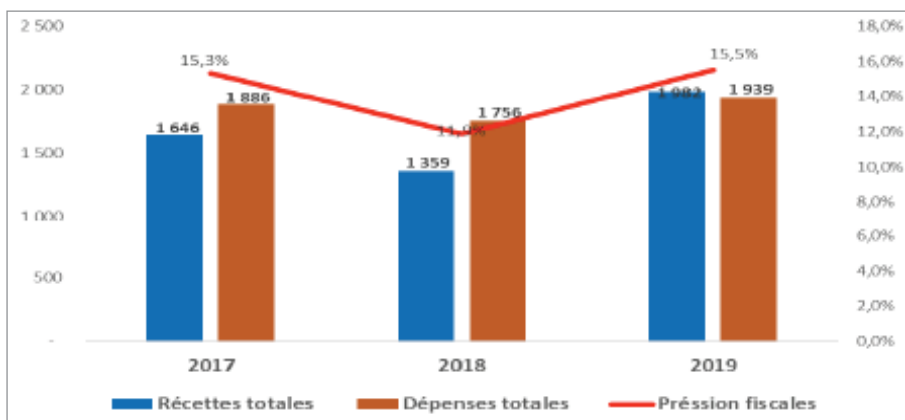
2.1.5. Finances et dettes publiques

Les finances publiques sont les composantes budgétaires par lesquelles un Etat intervient dans l'économie. Elles sont composées d'une part des recettes de l'Etat (principalement impôts et taxes), et d'autre part les dépenses (salaires, paiement de dettes, investissements publics, autres dépenses de fonctionnement etc.).

Les recettes totales en réalisation à fin décembre 2019 sont ressorties à 1982 milliards de FCFA contre 1359 milliards de FCFA à la même période de 2018, soit une augmentation de 45,8%. Cette hausse est imputable principalement aux impôts directs et indirects qui sont ressortis respectivement à 471,6 milliards de FCFA et 1092,6 milliards de FCFA contre 340,6 et 850,6 milliards de FCFA en 2018 (DNTCP).

Quant aux dépenses totales, elles s'élèvent à 1939 milliards de FCFA en 2019, contre 1756 milliards en 2018, soit une hausse de 10,4%. L'accroissement des dépenses courantes s'explique principalement par l'augmentation des dépenses du personnel (9,7%), des intérêts dus (23,5%) et les transferts et subventions (17%). L'augmentation des dépenses du personnel s'explique par la prise en charge de l'incidence des accords avec les syndicats des travailleurs.

Figure 5 : Evolution des indicateurs de finances publiques de 2017 à 2019 (en mrd FCFA)



Source : DNTCP (2019).

La dette publique est également une composante essentielle de la gestion des finances publiques, en ce sens que l'Etat peut recourir à l'endettement public généralement en cas de déficit pour financer ses dépenses.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 3 801,1 milliards de FCFA, contre 3 496,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2018. Il comprend la dette intérieure pour 1 424,4 milliards de FCFA, soit 37,5% de l'encours total de la dette publique et la dette extérieure pour un montant de 2 376,7 milliards de FCFA, soit 62,5% du total. Sur toute la période considérée, le poids de la dette extérieure est plus important que celui de la dette intérieure au Mali. Par ailleurs, le poids de la dette multilatérale (prêts des institutions financières internationales comme la BAD, Banque mondiale etc.) représente environ 80% de la dette extérieure totale sur toute la période considérée. Cependant, il est à noter que sur la période 2015-2019, le ratio Dettes/PIB reste très en deçà de la norme communautaire de 70% comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Encours de la dette publique de 2015 à 2019 (Mrds de FCFA)

Années		2015	2016	2017	2018	2019
Multilatérale	Encours (milliards FCFA)	1 384,4	1 626,3	1 753,6	1 833,2	1 904,0
	Poids (%)	78,9	78,4	80,4	80,1	80,1
Bilatérale	Encours (milliards FCFA)	370,0	447,6	428,6	454,9	472,7
	Poids (%)	22,8	21,6	19,6	19,9	19,9
Encours total de la dette extérieure		1 754,4	2 073,9	2 182,2	2 288,1	2 376,7
Encours de la dette intérieure		621,6	912,5	985,5	1 208,7	1 424,4
Encours total de la dette publique		2 375,9	2 986,4	3 167,7	3 496,8	3 801,1
Produit Intérieur Brut (PIB)		7747,69	8321,83	8 929,1	9482,0	10 124,3
Ratio encours de la dette/PIB		30,7%	35,9%	35,5%	36,9%	37,5%

Source : DGDG (2019).

2.1.6. Respect des critères de convergence de l'UEMOA

Le Mali appartenant à une union économique et monétaire (UEMOA), le respect des critères de convergence est d'une importance capitale notamment en termes de coopération et d'intégration régionale. A cet effet le Mali est bon élève en ce sens qu'il a, en moyenne, respecté tous les critères de premier rang de l'UEMOA entre 2015 et 2019. S'agissant de ceux du second rang, seul le critère de pression fiscale n'a pas été respecté sur la période considérée même si des progrès ont été notés comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Situation des critères de convergence de 2015 à 2019

Critères de convergence	Normes UEMOA						Etat de la Convergence en 2019
	UEMOA	2015	2016	2017	2018	2019	
Critères de 1^{er} rang							
Solde global avec dons / PIB nominal (%)	≥ -3%	-1,8	-3,9	-2,9	-4,4	-1,7	Respecté
Taux d'inflation annuel moyen (%)	≤ 3%	1,4	-1,8	1,8	1,8	-0,5	Respecté
Encours de la dette publique sur le PIB nominal (%)	≤ 70%	30,7	35,9	35,5	36,9	37,5	Respecté
Critères de 2^{ème} rang							
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35%	33,1	32,3	31,9	41,8	34,5	Respecté
Taux de pression fiscale (%)	≥ 20%	14,0	14,9	15,3	11,9	15,5	Non respecté

Source : INSTAT/ DNP/D/BCEAO/UEMOA.

2.2. Secteur privé et environnement des affaires au Mali

De nos jours, le secteur privé constitue la principale force motrice de soutien à la croissance et à l'emploi au Mali. En effet selon l'INSTAT, les trois quarts des emplois créés s'opèrent dans le secteur privé.

Conscient de cet enjeu important, le Gouvernement du Mali a fait de la promotion des investissements et du développement du secteur privé une préoccupation majeure de sa politique de développement. A cet effet, le Mali a élaboré en 2016 une politique nationale de promotion des investissements (PNPI), et a mis en place une cellule de suivi des réformes du climat des affaires au Mali (CTRCA) afin de promouvoir le développement du secteur privé.

Malgré cet intérêt affiché des pouvoirs publics, les performances en termes d'amélioration de l'environnement des affaires se détériorent progressivement selon le rapport « Doing Business » de la Banque mondiale. En effet, le Mali a été successivement classé 141e en 2017, 143e en 2018, et 145e en 2019 sur 190 pays au monde concernant la mesure et la qualité du climat des affaires.

Malgré un progrès notoire en termes de création d'entreprises, d'octroi de permis de construire ou encore de transfert de propriété, les performances du Mali se sont détériorées en termes de fourniture d'électricité, d'accès au financement des entreprises, d'exécution des contrats, ou encore de paiement d'impôts et taxes.

2.3. Situation du marché du travail au Mali

Le taux d'emploi désigne le rapport entre la population pourvue d'un emploi (actifs occupés) et la population en âge de travailler (15 – 64 ans). Le taux d'emploi permet ainsi de savoir dans quelle mesure la population participe à des activités productives au sein de l'économie.

La dynamique de création d'emplois au Mali traduit une inégalité de genre dans la mesure où le taux d'emploi chez les hommes est plus important que chez les femmes avec plus de 20 points de pourcentage d'écart entre 2014 et 2016. Par ailleurs, un aspect préoccupant de cette dynamique globale est de constater que le taux d'emplois créés chez les femmes a une tendance baissière sur toute la période considérée⁷.

Tableau 4 : taux d'emploi selon le sexe (%)

	2014	2015	2016
Hommes	79,3	74,6	74,8
Femmes	58,8	56,4	49,3

Source : Auteur à partir des comptes nationaux 2019.

⁷ Rapport sur l'analyse des inégalités entravant la croissance inclusive au Mali, ODHD, décembre 2019.

Par ailleurs, selon l'OIT, le sous-emploi existe « lorsque la durée ou la productivité de l'emploi d'une personne est inadéquate par rapport à un autre emploi possible que cette personne est disposée à occuper et capable de faire ». L'analyse du sous-emploi fait ressortir que :

- les femmes sont nettement plus touchées par le phénomène de sous-emploi que les hommes,
- les jeunes sont aussi fortement touchés par le phénomène de sous-emploi.

Tableau 5 : taux de sous-emploi selon le sexe (%)

	2014	2015	2016
Global	10,2	9	11,9
Hommes	3,4	3,4	5,3
Femmes	17,9	15,4	20,6
Jeunes (15-24 ans)	9,9	8,1	12,4

Source : EMOP 2014, 2015, 2016.

En matière de chômage, trois critères sont principalement utilisés par le BIT pour considérer un individu comme chômeur :

- être sans emploi pendant la période de référence ;
- avoir entrepris des démarches pour chercher du travail pendant la période de référence ;
- être prêt à travailler immédiatement s'il trouvait du travail (en général moins de 15 jours).

De manière générale, trois (3) constats majeurs se dégagent du tableau ci-dessous :

- malgré une croissance économique moyenne relativement robuste et stable, le chômage n'a cessé d'augmenter à tous les niveaux,
- les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes,
- les jeunes sont plus touchés par le chômage que les adultes.

Tableau 6 : taux de chômage selon le sexe (%)

	2014	2015	2016
Global	8,2	9,4	9,7
Hommes	7,3	8,1	8,4
Femmes	9,3	10,8	11,4
Jeunes (15-24 ans)	11,1	22,5	30,4

Source : EMOP 2014, 2015, 2016.

En raison de l'ampleur importante du taux de chômage chez les jeunes, plusieurs programmes de promotion de l'emploi des jeunes ont été élaborés notamment l'APEJ, mais l'impact réel de ces programmes n'est pas suffisamment perceptibles.

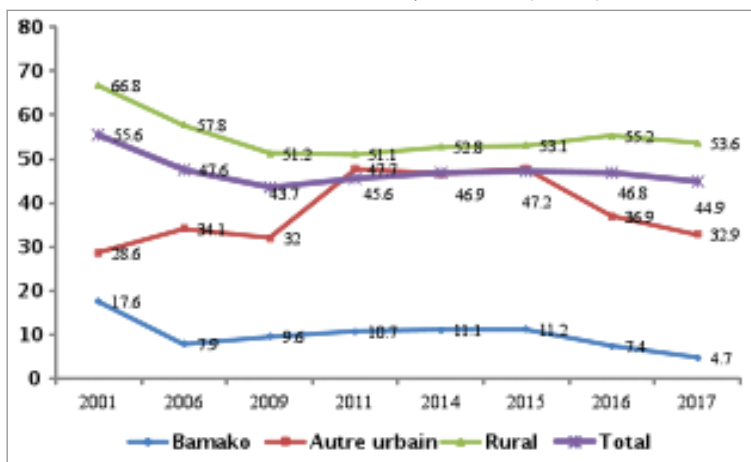
La persistance du chômage malgré une croissance moyenne relativement robuste est une forme d'inégalités, et pourrait fondamentalement s'expliquer par un problème d'inadéquation entre l'offre et la demande de travail (problème de cohérence entre offre d'emplois et formation).

En plus du niveau relativement élevé du chômage, le marché du travail est aussi caractérisé par le poids extrêmement élevé des emplois informels qui sont généralement précaires et peu rémunérés. Sur 100 emplois, près de 97 sont des emplois informels tous sexes confondus. Le taux d'emploi informel monte à 98% pour les femmes et descend à 95% pour les hommes.

2.4. Pauvreté et développement humain au Mali

En presque deux décennies de mise en œuvre des DSRP, l'incidence de la pauvreté reste toujours aussi élevée au Mali. On observe même que le taux de pauvreté global est en 2017, supérieur avec 44,9% à son niveau de 2010 où il était de 43,7% comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 6 : Évolution de l'incidence de la pauvreté (en %)



Source : Rapport CREDD (2019-2023).

Par ailleurs, on remarque que le phénomène de pauvreté frappe plus le milieu rural que le milieu urbain et plus les autres communes urbaines que Bamako, ce qui démontre une certaine inégalité dans la répartition des richesses. En outre, le secteur agricole qui est le moteur de l'économie malienne souffre le plus du phénomène de pauvreté. En effet, les agriculteurs apparaissent comme les plus pauvres au Mali avec un taux de pauvreté de 57%.

En plus d'un taux de pauvreté monétaire élevé, une part substantielle de la population malienne (64% de la population totale) souffre de privations d'autres facteurs de développement humain notamment l'alimentation, l'eau potable, l'éducation, la santé etc. A cet effet, l'indice de développement humain (IDH) a connu une faible croissance passant de 0,40 à 0,43 entre 2010 et 2017 (PNUD). L'alimentation devient un problème très préoccupant au Mali. En 2013, l'EDSM a rapporté une prévalence nationale de 12,7% de malnutrition aigüe globale et de 5,1% de malnutrition aigüe sévère. Selon les résultats de la même enquête, la malnutrition chronique demeure préoccupante avec une prévalence nationale de 38,3% et l'insuffisance pondérale de 25,5%.

Concernant l'éducation, le taux d'alphabétisation a connu une croissance remarquable entre 2001 (21,3 %) et 2018 (35,5 %) ; soit une augmentation de presque 14 points de pourcentage entre les deux dates. Cependant, il reste relativement faible en termes de développement humain. Par ailleurs, le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental est, après une amélioration très sensible, en diminution constante (EMOP 2017). En effet, il est passé de 81,5% en 2011 à 72,1% en 2017 (78,3% chez les garçons contre 66,0% chez les filles). Il est également plus important en milieu urbain que rural alors que 74% de la population totale vit en milieu rural.

En matière de santé, le Mali a déployé des efforts importants qui ont permis d'augmenter significativement l'offre de soins de santé même si on note une inégale répartition en faveur de Bamako. De plus, le Mali a renforcé sa politique de protection sociale avec l'introduction de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) qui a contribué à une croissance durable de l'assurance sociale qui représentait 60% du total des dépenses de protection sociale en 2016. Toutefois, une étude réalisée par la Banque mondiale en 2017 montre que les dépenses de protection sociale au Mali sont fortement inéquitables, car elles sont orientées en majorité vers la sécurité sociale (assurance sociale) qui couvre en majorité les travailleurs du secteur formel (public et privé). En outre, une très faible part (0.6% du PIB) des dépenses consacrées à la protection sociale est allouée aux filets sociaux. De fait, 78% de la population malienne n'est couverte par aucun programme de protection sociale.

L'immense majorité de la main-d'œuvre se retrouve dans le secteur informel et dans l'agriculture qui ne bénéficie pas de programmes de protection sociale ciblés.

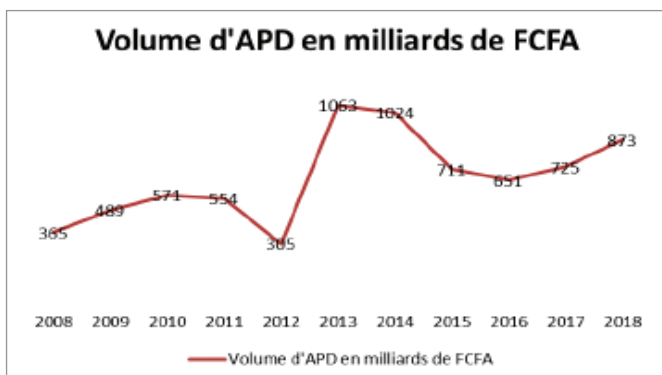
Par rapport à l'eau potable, les résultats des différents EDSM indiquent un accroissement du niveau d'accès des populations à l'eau potable. En effet, le taux d'accès de la population à l'eau potable enregistre une évolution croissante de 2013 à 2017 aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En 2017, 68% des maliens ont accès à l'eau potable dont 74,7% en milieu urbain et 65,3% en milieu rural. Toutefois, des efforts restent encore à déployer en milieu rural qui abrite les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population malienne.

Concernant l'énergie, le taux d'accès à l'électricité est passé de 34,43 % en 2013 à 40 % en 2017 soit une augmentation de 7,53 points de pourcentage au cours de ces cinq dernières années. Cependant, il reste faible et nettement plus répandu en ville (86 % en 2017) qu'à la campagne où la connexion à l'électricité est très faible (25,62 % en 2017).

2.5. Efficacité de l'aide publique au développement dans la lutte contre la pauvreté au Mali

L'Aide Publique au Développement (APD) est l'ensemble des ressources fournies sous forme de dons (75% environ) ou de prêts concessionnels (25%) par les bailleurs de fonds à un pays pour soutenir son développement.

Le graphique ci-dessous met en évidence la dynamique d'évolution de l'APD au Mali sur la période 2008-2018.



Source : Auteur à partir des données CRMT/SHA.

Comme le montre le graphique, l'APD marque une évolution en dents de scie au Mali, avec une hausse remarquable sur la période 2012-2014, notamment en raison de la situation de crise politico-sécuritaire du pays qui a orienté davantage l'APD vers des activités humanitaires et d'urgence, ce qui a permis de consolider la résilience de l'économie malienne.

D'une manière générale, le Mali indépendant a toujours été soutenu dans ses efforts de développement par la communauté internationale. Cependant, c'est surtout avec la mise en œuvre de la Déclaration de Paris adoptée en mars 2005, qu'un processus plus efficace d'harmonisation et de gestion de l'APD a été enclenché au Mali en vue d'améliorer considérablement l'efficacité de l'aide et son impact sur les résultats de développement.

En effet, l'ancienne conception de l'aide était marquée par : (i) la prise en compte surtout des priorités des bailleurs plutôt que de celles du pays bénéficiaire, (ii) l'application de multiples et complexes procédures des bailleurs, (iii) l'absence de responsabilité du donneur quant aux effets des décisions prises. La Déclaration de Paris quant à elle a été bâtie sur un ensemble de principes fondamentaux stipulant que: (a) le pays bénéficiaire définit lui-même ses priorités de développement, (b) les donateurs s'alignent sur les priorités du pays bénéficiaire et s'intègrent dans les mécanismes de gestion du pays, (c) les donateurs harmonisent leurs interventions (et simplifient leurs procédures) entre eux pour ensuite s'entendre collectivement avec le pays bénéficiaire, (d) le pays bénéficiaire et les donateurs partagent la responsabilité des résultats de développement et en rendent compte notamment avec un processus d'évaluation périodique. La mise en place du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) du côté de l'Etat, et du Pool Technique du côté des PTFs a créé les conditions d'une meilleure gestion de l'APD en faveur du développement⁸.

Cependant, quand bien même les résultats en matière de coordination et de gestion de l'APD ont pu progressivement installer une certaine confiance dans la relation Etat-PTFs, force est de constater que les résultats en matière de développement notamment de réduction de la pauvreté ne sont pas très encourageants. En effet, même si l'APD a contribué à maintenir une certaine robustesse de la dynamique économique, l'incidence de la pauvreté est restée sur une dynamique croissante paradoxalement sur la période où l'APD

⁸ Rapport sur l'Evaluation Nationale de la Mise en Oeuvre de la Déclaration de Paris, SHA (2011).

a connu sa plus forte hausse passant de 45,6% en 2011 à 46,9% en 2014. Ce résultat en matière de réduction de la pauvreté questionne l'efficacité des politiques publiques en termes d'utilisation cohérente et efficace de l'APD, et expliquerait le non-respect des engagements pris par certains bailleurs.

2.6. La question du genre au Mali

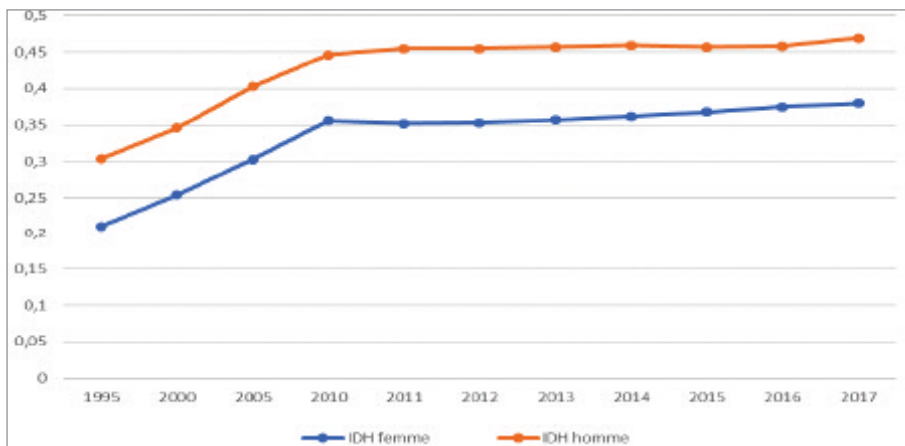
De nos jours, la question des inégalités entre les sexes est un enjeu fondamental de développement. A cet effet, le Mali s'est doté depuis 2011 d'une Politique Nationale Genre (PNG), et le PNUD dispose également d'une stratégie genre pour le Mali à travers laquelle un indice synthétique d'inégalités de genre (IIG) a été élaboré⁹. Ces différents documents mettent principalement l'accent sur deux aspects : les inégalités d'accès à l'emploi, aux revenus et aux services sociaux de base, d'une part, et les inégalités en termes de droit et de gouvernance d'autre part. Ces aspects illustrent le caractère fondamentalement transversal de la question du genre au Mali¹⁰.

Par ailleurs, en tenant compte du sexe, on remarque que l'IDH des hommes est plus élevé que celui des femmes. Cela peut s'expliquer par les différences de niveaux d'éducation et de revenu qui sont plus favorables aux hommes. Le graphique ci-après donne l'évolution de l'IDH selon le sexe.

⁹ L'indice d'inégalité de genre (IIG) est un indice créé par le PNUD destiné à évaluer les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre hommes et femmes. Il est estimé selon trois dimensions : la santé reproductive des femmes, leur autonomisation et le marché du travail. Il permet ainsi d'estimer les pays dans lesquels les femmes sont plus ou moins désavantagées. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Plus sa valeur est élevée, plus le pays est inégalitaire entre hommes et femmes.

¹⁰ Rapport sur l'analyse des inégalités entravant la croissance inclusive au Mali, ODHD, décembre 2019.

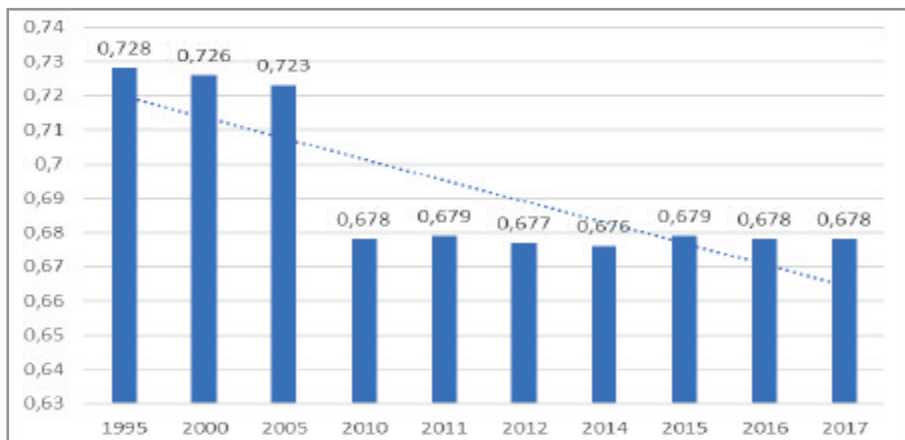
Figure 8 : Evolution de l'IDH selon le sexe



Source : données du PNUD.

L'IIG du Mali a connu une dynamique décroissante entre 1995 et 2017. Il est resté stable au niveau de 0.70 jusqu'en 2005, avant de chuter en 2010 à 0.67. De 2010 à 2017, l'IIG garde la même tendance. D'une manière générale, les inégalités entre hommes et femmes restent très élevées au Mali. Le rythme de diminution est très faible. Cela met en exergue un caractère structurel des inégalités entre les deux sexes.

Figure 9 : Evolution de l'IIG du Mali



Source : Données du PNUD.

3.1. Diagnostic des principaux problèmes et défis de développement au Mali

A l'issue de cet aperçu général de l'environnement socio-économique du Mali, il en ressort le diagnostic suivant :

- une économie reposant principalement et structurellement sur les secteurs primaire et tertiaire, et moins sur le secteur secondaire alors que ce dernier est le moteur de la création d'emplois productifs et décents ;
- une économie dominée essentiellement par le secteur informel qui représente plus de 96% des emplois créés au Mali ;
- une économie peu diversifiée avec des exportations qui concernent essentiellement deux produits (l'or et le coton), qui représentent à eux deux plus de 80% des recettes d'exportations ;
- des performances en termes d'amélioration du climat des affaires qui se détériorent progressivement selon le rapport « Doing Business » de la Banque mondiale ;
- des indicateurs du marché du travail (emploi, précarité de l'emploi, chômage), ainsi que ceux du développement humain (pauvreté, inégalités de genre, alimentation, éducation, santé, énergie...) préoccupants et ce, malgré une croissance économique robuste et une meilleure harmonisation de l'APD.

En conséquence, le véritable défi de développement au Mali est la problématique de la cohérence et de la coordination des politiques publiques qui nuit à leur efficacité. De ce fait, les syndicats des travailleurs entendent jouer un rôle actif pour une meilleure efficacité des politiques de développement. Cependant, des contraintes importantes se dressent sur leur chemin, limitant considérablement la portée de l'action syndicale en faveur de la contribution au développement.

3.2. Diagnostic des principales contraintes et défis d'efficacité de l'action syndicale pour le développement au Mali

Le CREDD 2019-2023 à l'instar des différentes générations des stratégies de réduction de la pauvreté offre aux syndicats des travailleurs de nouvelles opportunités d'engager le combat aux côtés de l'Etat et de revendiquer un rôle dans la prise de décision. Cependant, les syndicats des travailleurs se heurtent à quatre (4) contraintes majeures limitant considérablement la portée de l'action syndicale dans le processus de développement au Mali. Ces contraintes sont : (i) la faiblesse de leurs capacités techniques et d'expertise, (ii) une perception purement revendicative du syndicalisme, (iii) l'absence de régularité du processus électoral, et de statistiques fiables sur les centrales syndicales, et enfin (iv) la faible représentativité des femmes au sein des centrales syndicales.

3.2.1. La faiblesse des capacités techniques et d'expertise des syndicats des travailleurs

La première contrainte majeure à laquelle se heurtent les centrales syndicales des travailleurs au Mali est la faiblesse de leurs capacités techniques et d'expertise, pour une meilleure implication dans les politiques publiques de développement. En effet, il convient de signaler que les premières générations de stratégie de réduction de la pauvreté au Mali n'ont pas suffisamment respecté l'engagement d'intégrer les syndicats.

Dans les rares cas où les organisations syndicales ont disposé de l'espace pour exprimer leur position sur la mise en œuvre des politiques publiques, la participation s'est avérée symbolique. Ces opportunités n'étaient généralement pas saisies efficacement par les syndicats qui souffraient d'une insuffisance de capacités techniques nécessaires pour proposer des alternatives crédibles à certaines politiques publiques qui affectaient directement ou indirectement les travailleurs et leurs familles¹¹. Quand bien même le CREDD 2019-2023 a accordé une place de choix à l'implication des syndicats dans le processus, cette faiblesse d'expertise et de capacités techniques expliquerait aussi en grande partie la faible représentativité des syndicats dans les groupes thématiques lors des consultations sur le CREDD 2019-2023.

¹¹ Rapport «Analyse critique des objectifs et des résultats du processus de mise en œuvre du CREDD 2019 - 2023 et des ODD 2030 ».

Le renforcement des capacités techniques et d'expertise semble ainsi être un défi majeur pour l'implication des organisations syndicales dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement au Mali. Les syndicats des travailleurs investissent beaucoup dans le renforcement des capacités de leurs militants avec l'appui financier de leurs partenaires notamment de la FES. Cependant, les « formations techniques » sont davantage orientées sur l'action syndicale autour du monde du travail (droits du travail, techniques de négociations syndicales au travail...), alors que les connaissances sur les axes stratégiques du CREDD notamment les concepts macroéconomiques et de développement humain font plutôt l'objet de « formations d'informations » que de réelles formations techniques de renforcement d'expertise.

3.2.2. Une perception purement revendicative du syndicalisme au Mali

La deuxième contrainte majeure à laquelle font face les syndicats des travailleurs est qu'au Mali, le syndicalisme est plutôt perçu comme un syndicalisme purement de revendications et de grèves dans l'opinion publique. La politique de communication syndicale axée sur les propositions et activités de développement est beaucoup moins affirmée que celle axée sur les revendications. En effet, une grande partie de l'opinion publique malienne n'est informée des activités syndicales qu'à travers les médias, et souvent pour des préavis de grève. Cette situation entraîne une insuffisance d'adhésion, et de mobilisation des ressources humaines et financières au niveau des centrales syndicales, ce qui contribue à limiter la portée de l'action syndicale dans le processus de développement. De ce fait, une politique de communication syndicale adéquate axée sur les propositions et actions de développement constitue un enjeu majeur pour une meilleure mobilisation et implication syndicale dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement au Mali. En outre, la prise en compte de cet aspect pourrait permettre de constituer un environnement d'unité d'action syndicale.

3.2.3. L'absence de régularité démocratique et de statistiques fiables sur l'évolution des centrales syndicales

La troisième contrainte majeure a trait à l'absence de régularité démocratique (élections), ainsi que de statistiques officielles fiables du nombre d'adhérents et de leurs cotisations financières au sein des syndicats.

Or il s'avère que la prise en compte de ces deux aspects contribue à régler deux problèmes fondamentaux de l'efficacité de l'action syndicale pour le développement : (i) le règlement des conflits d'intérêt (par la régularité du processus électoral au sein des centrales), et (ii) la question de la représentativité électorale (élections professionnelles) des syndicats au sein des organes de concertations et de décisions (par la production régulière de statistiques fiables sur l'évolution des centrales syndicales). En outre, la prise en compte de ces deux aspects par les centrales syndicales pourrait plus dynamiser le processus de mobilisation humaine et financière des adhérents au niveau des bases syndicales.

3.2.4. La faible représentativité des femmes au sein des organisations syndicales au Mali

Enfin la quatrième contrainte concerne la faible représentativité des femmes au sein des centrales syndicales maliennes notamment dans les organes de décision et de gestion.

En effet, les femmes sont sous-représentées au niveau des bureaux syndicaux au Mali, **alors même qu'elles ont les proportions les plus élevées dans la population en âge de travailler, ainsi que dans l'emploi informel.** Les principaux facteurs de cette faible représentativité sont : (i) le double fardeau des responsabilités familiale et professionnelle de la femme, (ii) l'insuffisance ou l'absence au sein même des syndicats des travailleurs de mesures concrètes favorisant la participation des femmes à la vie syndicale (choix des jours et horaires des réunions, écoles et crèches à proximité des lieux syndicaux...), et (iii) l'existence au sein même des centrales syndicales de courants conservateurs hostiles à la participation des femmes dans la vie publique (espace syndical perçu comme exclusivement masculin).

Ces différents facteurs font qu'aujourd'hui, la faible représentativité des femmes dans les associations syndicales menace la pérennité de ces syndicats. De ce fait, le mouvement syndical malien doit promouvoir des politiques de prise en compte du genre, non seulement pour garder de la crédibilité et de l'efficacité dans leurs actions, mais aussi pour garantir la défense des travailleurs, particulièrement les femmes travailleuses. **De plus, la promotion de la représentativité des femmes au sein des organisations syndicales pourra leur permettre de mieux défendre la participation des femmes à la vie professionnelle, et donc, de soutenir davantage la démocratie sociale et le développement.**

4.1. La vision stratégique de l'action syndicale au Mali

La vision de la SSARP 2020-2025 se décline comme suit : « *changer de manière consensuelle la perception du syndicalisme malien d'un syndicalisme purement de revendications vers un syndicalisme de développement, qui non seulement défend les intérêts des travailleurs et travailleuses, mais aussi et surtout qui se taille une place de choix dans la conception, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation des politiques publiques à travers des propositions et des actions concrètes de développement* ».

4.2. Les axes stratégiques

Conformément aux objectifs spécifiques déclinés précédemment et justifiés dans la SSARP 2012-2017, **la SSARP 2020-2025 s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques auxquels trois axes (dont deux préalables et un principal) ont été ajoutés, soit en tout sept (7) axes stratégiques.** *Les deux axes préalables ajoutés sont des axes sans lesquels l'émergence d'un syndicalisme de développement se taillant une place de choix dans l'élaboration et la mise en œuvre efficace des politiques publiques ne saurait être garantie. En outre, ces deux axes préalables sont complémentaires.* Les sept (7) axes stratégiques sont déclinés séquentiellement d'une part, en prenant en compte les conditions d'une meilleure efficacité de l'action syndicale en faveur du développement, et d'autre part, suivant la cohérence et la logique d'un environnement propice à la création et à la redistribution efficace des richesses.

Ces axes stratégiques sont :

- **axe préalable 1** : renforcement des capacités techniques et production régulière de statistiques fiables de la dynamique syndicale ;
- **axe préalable 2** : élaboration d'une stratégie de communication idoine d'un syndicalisme de développement ;

- **axe stratégique 1** : consolidation de la paix et de la sécurité ;
- **axe stratégique 2** : bonne gouvernance et développement institutionnel ;
- **axe stratégique 3** : promotion de l'emploi durable et du travail décent dans les secteurs formel et informel ;
- **axe stratégique 4** : croissance accélérée, durable et redistributive ;
- **axe stratégique 5** : développement et accès équitable aux services sociaux de qualité.

La dimension genre étant transversale, elle a été analysée à travers les différents axes stratégiques cités ci-dessus.

Il convient également de noter que les deux axes préalables vont à l'endroit des syndicats des travailleurs, et nécessitent des actions concrètes de leur part. Quant aux 5 axes principaux, ils constituent des propositions concrètes des syndicats des travailleurs à l'endroit de l'Etat pour une meilleure efficacité des politiques publiques en faveur du développement au Mali.

4.2.1. Axe préalable 1 : renforcement des capacités techniques et production régulière de statistiques fiables de la dynamique syndicale

Cet axe est fondamentalement nécessaire pour garantir l'implication des organisations syndicales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement. En effet, il permettra d'abord aux syndicats des travailleurs de renforcer leur pouvoir de discussions techniques sur les grandes problématiques de développement et de réduction de la pauvreté (indicateurs macroéconomiques, indicateurs du marché du travail, gestion des finances publiques, développement du secteur privé, indicateurs et accords commerciaux, développement humain etc.) avec les autorités publiques. Cependant, le renforcement de capacités techniques ne doit pas seulement concerner la base syndicale, mais aussi considérablement les leaders syndicaux dans la mesure où ce sont eux qui défendent les travailleurs dans les organes de décision.

Ensuite, cet axe permettra aussi d'influer sur le pouvoir de négociation à travers la dynamique de mobilisation des ressources humaines et financières des militants, mise en évidence par la production régulière de statistiques officielles et fiables. De plus, la prise en compte de l'aspect production régulière des statistiques fiables pourrait contribuer à régler la question de la représentativité électorale des syndicats des travailleurs dans les organes de

décision. Cet axe préalable s'articule autour d'un objectif global et de cinq (5) objectifs spécifiques. *L'objectif global de cet axe est de « mieux outiller les syndicats des travailleurs pour une meilleure implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement ».*

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

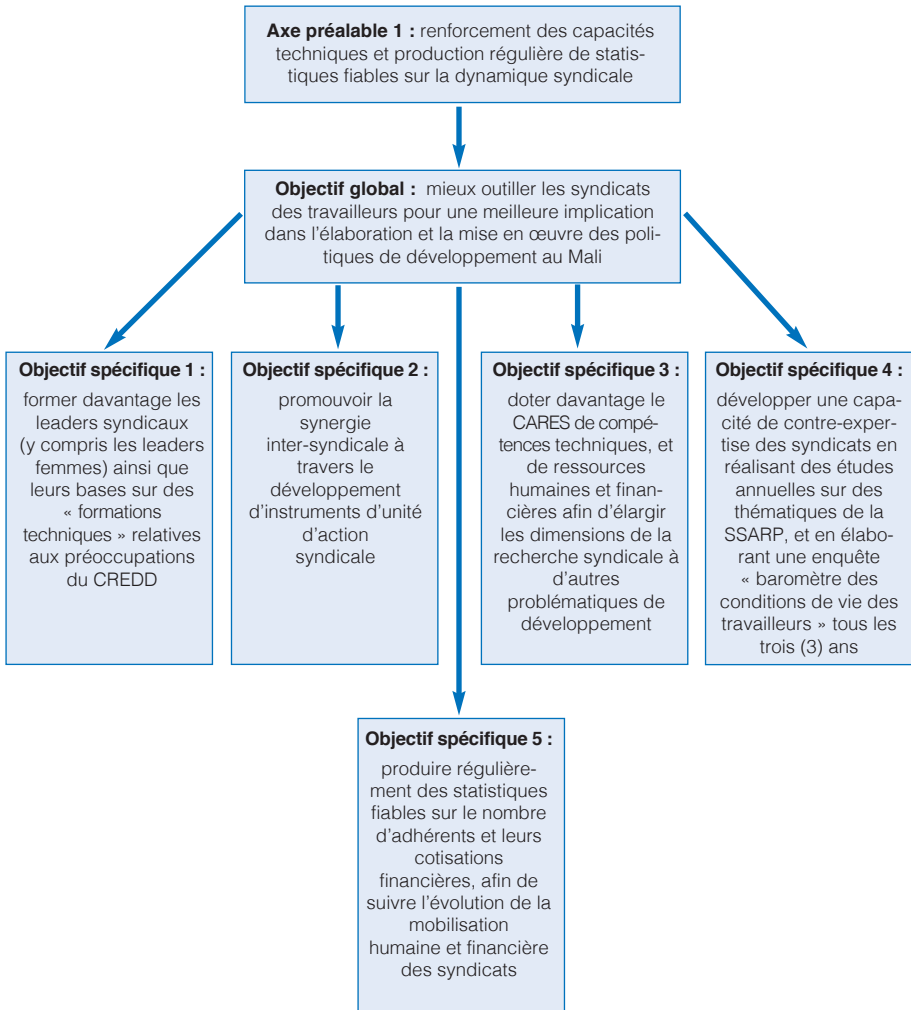
- former davantage les leaders syndicaux (y compris les leaders femmes) ainsi que leurs militants sur des « formations techniques » relatives aux autres préoccupations du CREDD en plus du travail décent, afin d'accroître leur pouvoir de discussions techniques et de propositions ;
- promouvoir la synergie inter-syndicale à travers le développement d'instruments d'unité d'action syndicale¹² à l'image du comité d'analyse et de recherche syndicale (CARES)¹³, ou encore la SSARP elle-même ;
- doter davantage le CARES de compétences techniques, et de ressources humaines et financières afin d'élargir les dimensions de la recherche syndicale à d'autres problématiques de développement en plus des piliers du travail décent ;
- développer une capacité de contre-expertise des syndicats en réalisant des études annuelles sur des thématiques de la SSARP, **et en élaborant une enquête « baromètre des conditions de vie des travailleurs »** tous les trois (3) ans afin de pouvoir influencer davantage sur les politiques de développement et la prise de décision. Cette enquête portera notamment sur la situation de l'emploi et du chômage par secteur d'activité et selon le sexe, l'amélioration de la productivité du travail par secteur et par sexe, l'évolution des revenus par secteur et par sexe, l'évolution de la précarité à l'emploi, l'évolution de la protection sociale et des compétences etc. La justification du délai de cette enquête baromètre a trait au fait que les politiques publiques conjoncturelles prennent au plus trois ans avant de produire leurs effets maximum et les politiques structurelles 6 ans. De ce fait, les organisations syndicales peuvent évaluer à la fois l'efficacité des politiques publiques de court et de moyen-long terme sur les conditions des travailleurs, et les partager avec toutes les parties prenantes y compris l'Etat ;

¹² On parle d'unité d'action syndicale lorsque plusieurs syndicats acceptent de se mettre ensemble pour prendre en charge leurs principales préoccupations dans un cadre formel.

¹³ Le CARES est composé de 16 membres dont 8 de la CSTM et 8 de l'UNTM. Ces membres travaillent essentiellement sur les piliers du travail décent.

- produire régulièrement (annuellement) des fichiers informatisés sur le nombre d'adhérents et leurs cotisations financières, afin de suivre l'évolution de la mobilisation humaine et financière des syndicats.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les objectifs de cet axe stratégique préalable.



4.2.2. Axe préalable 2 : élaboration d'une stratégie de communication idoine d'un syndicalisme de développement

Les centrales syndicales notamment la CSTM et l'UNTM avec l'accompagnement de leurs partenaires techniques et financiers, ont réalisé (et continue de le faire) plusieurs activités en faveur du développement au Mali. Au nombre de ces activités, nous pouvons citer entre autres, le développement des :

- programmes de formation, d'organisation, et de syndicalisation des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle dans toutes les régions du Mali notamment à travers la création de Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ;
- programmes de lutte contre le travail des enfants et la création de zones libres de tout travail d'enfants ;
- programmes d'éducation à la citoyenneté et de formations des enseignants des écoles communautaires ;
- programmes de lutte contre le VIH/SIDA ;
- instruments d'unité d'action syndicale à l'image du CARES ou de la SSARP.

Cependant, ces activités sont mal ou insuffisamment mises en évidence, ce qui limite la visibilité et la portée de ce syndicalisme de développement dans l'opinion publique.

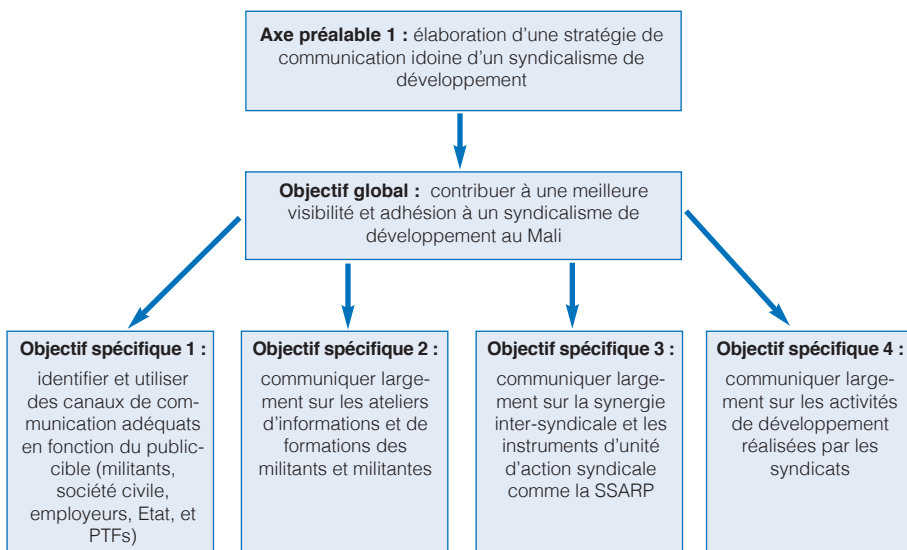
Par conséquent, cet axe stratégique est fondamentalement important parce qu'il permettra aux syndicats des travailleurs de mettre en évidence plus clairement et publiquement leurs propositions et actions en faveur du développement. Le développement d'une stratégie de communication idoine, leur permettra ainsi d'identifier et d'atteindre plus facilement leurs cibles (militants, société civile, employeurs, Etat, et PTFs) via de bons canaux de communication (forums, réunions, médias, réseaux sociaux etc.), et d'implanter plus facilement ce syndicalisme de développement.

Du côté de l'opinion publique, cet axe contribuera à mobiliser davantage les militants, dans la mesure où ces derniers observent clairement et de manière transparente le bien-fondé ou non des propositions et actions syndicales en faveur du développement. **Du côté des employeurs et de l'Etat**, cet axe permettra aux syndicats des travailleurs de disposer d'une meilleure crédibilité dans le pouvoir de discussions et de négociations. **Enfin du côté des PTFs**, cette stratégie de communication contribuera à justifier la poursuite de leur accompagnement en faveur de l'action syndicale.

L'objectif général de cet axe stratégique est de « contribuer à une meilleure visibilité et adhésion à un syndicalisme de développement au Mali ». Il s'agit globalement de créer les conditions d'une communication optimale afin de promouvoir le syndicalisme de développement au Mali. Les objectifs spécifiques se déclinent comme suit :

- identifier et utiliser des canaux de communication adéquats en fonction du public-cible (militants, société civile, employeurs, Etat, et PTFs) ;
- communiquer largement sur les ateliers d'informations et de formations des militants et militantes ;
- communiquer largement sur la synergie inter-syndicale et les instruments d'unité d'action syndicale comme la SSARP ;
- communiquer largement sur les activités de développement réalisées par les syndicats.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les objectifs de cet axe stratégique.



4.2.3. Axe stratégique 1 : consolidation de la paix et de la sécurité

Les syndicats des travailleurs estiment que cet axe est fondamentalement important en ce sens que la consolidation de la paix et de la sécurité est la condition « sine qua non » pour garantir un environnement favorable à la création et à la redistribution efficace des richesses.

Le Mali a connu ces dernières années la plus grave crise multidimensionnelle de son histoire suite à un coup d'Etat perpétré en mars 2012 et à l'occupation pendant près d'une année du septentrion malien par des groupes armés. Les négociations inter-maliennes, sous l'égide de l'Algérie avec l'aide de la communauté internationale ont abouti à la signature le 15 mai d'un Accord pour la paix et la réconciliation au Mali parachevé le 20 juin 2015 par le Gouvernement et la totalité des groupes rebelles.

L'Accord vise à créer les conditions d'une paix juste et durable au Mali, contribuant à la stabilité sous régionale, ainsi qu'à la sécurité internationale. Cependant, malgré la signature de cet Accord, la situation sécuritaire du pays reste encore fragile, notamment avec la réorientation au fil du temps du conflit vers les régions du centre du pays (Mopti spécifiquement). Ainsi, cette partie du territoire est peu à peu devenue un foyer de tensions, alimentées entre autres, par des conflits intercommunautaires. Cela a occasionné le déplacement des populations, le ralentissement des activités économiques, et le retrait progressif de l'Administration, y compris les services sociaux de base, accroissant ainsi la vulnérabilité des populations et la dégradation des conditions de vie des travailleurs.

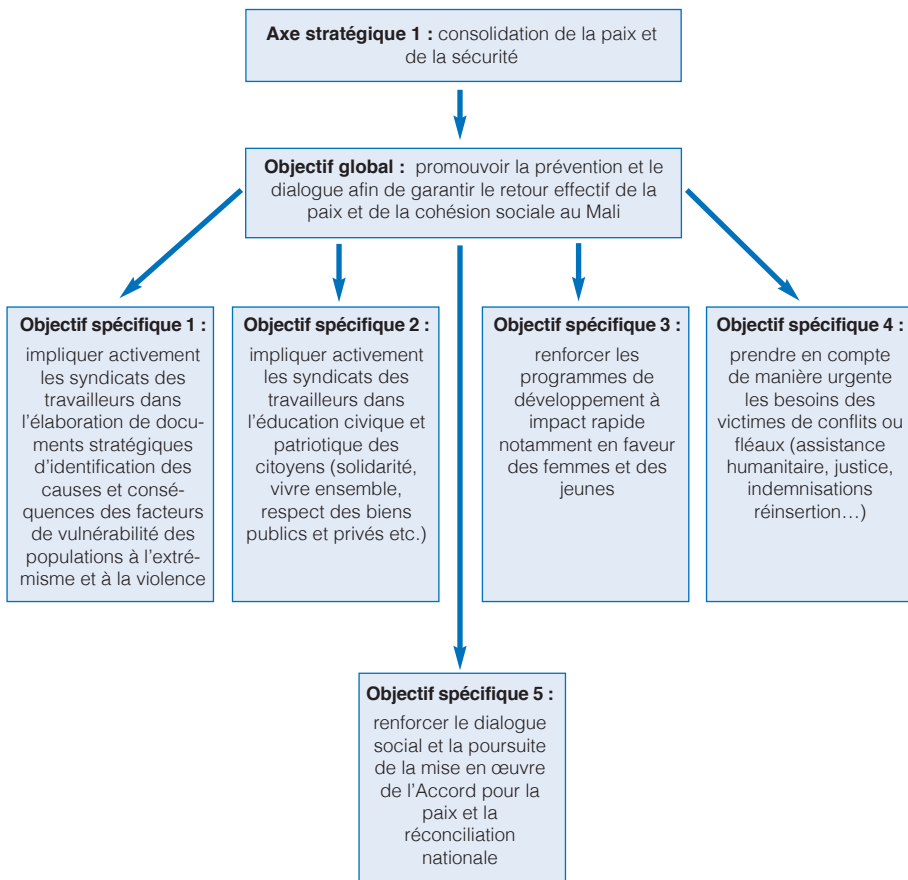
Face à cette situation de fragilité qui affecte considérablement les travailleurs, **les syndicats des travailleurs estiment avoir un rôle important à jouer et que des solutions idoines doivent être trouvées. Ces solutions idoines s'articulent autour de deux aspects : la prévention en amont, et le dialogue en aval.** La prévention consiste notamment à identifier et résoudre les facteurs de vulnérabilité des populations qui les poussent à basculer vers l'extrémisme et la violence. Par exemple, la déscolarisation, la pauvreté, et l'absence de perspectives d'avenir peuvent pousser les jeunes qui sont majoritaires au Mali à basculer vers la violence et l'insécurité. Par ailleurs, il convient de privilégier le dialogue social pour la gestion des conflits. Par conséquent, les syndicats des travailleurs se doivent d'interpeller l'Etat afin que celui-ci adopte des mesures cohérentes pour non seulement faire respecter la paix sociale et garantir la sécurité des citoyens, mais aussi promouvoir une politique visant à garantir des perspectives d'avenir (emplois, formation, réinsertion...) aux populations notamment les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes afin de prévenir les conflits et l'insécurité.

L'objectif général de cet axe stratégique est ainsi de « promouvoir la prévention et le dialogue afin de garantir le retour effectif de la paix et de la cohésion sociale au Mali ».

Les objectifs spécifiques de cet axe se déclinent comme suit :

- impliquer activement les syndicats des travailleurs dans l'élaboration de documents stratégiques d'identification des causes et conséquences des facteurs de vulnérabilité des populations à l'extrémisme et à la violence ;
- impliquer activement les syndicats des travailleurs dans l'éducation civique et patriotique des citoyens (solidarité, vivre ensemble, respect des biens publics et privés etc.) ;
- renforcer les programmes de développement à impact rapide notamment en faveur des femmes et des jeunes qui sont les plus nombreux et en même temps les plus vulnérables aux conflits et à la violence ;
- prendre en compte de manière urgente les besoins des victimes de conflits ou fléaux tels que la COVID-19 (assistance humanitaire, justice, indemnisations, réinsertion...) ;
- renforcer le dialogue social et la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les objectifs de cet axe stratégique.



4.2.4. Axe stratégique 2 : bonne gouvernance et développement institutionnel

Les syndicats des travailleurs insistent beaucoup sur cet axe dans la mesure où toutes les politiques socio-économiques mises en œuvre, ne sauraient produire les résultats escomptés sans bonne gouvernance. La mauvaise gouvernance et la corruption ont atteint des proportions démesurées au Mali. A cet effet, le classement 2019 de l'ONG Transparency International sur l'indice de perception de la corruption classe le Mali 130e pays le plus corrompu sur 180 pays au monde, soit une perte de 10 rangs par rapport à 2018 où il était

classé au 120^e rang mondial. Ce résultat montre que le Mali régresse en matière de lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance et ce, malgré la mise en place de plusieurs structures ad hoc notamment le Bureau du Vérificateur Général (BVG), ou encore l'Office Centrale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI).

Par conséquent, les syndicats des travailleurs estiment que l'Etat doit revoir radicalement son mode de gouvernance et de développement institutionnel. **Plus précisément, les centrales syndicales proposent aux autorités publiques de réformer en profondeur cinq (5) domaines de gouvernance à savoir : (i) la gouvernance judiciaire, (ii) la gouvernance économique et financière, (iii) la gouvernance administrative, (iv) la gouvernance locale, et enfin (v) la gouvernance sociale.**

L'objectif global de cet axe stratégique consiste ainsi à « promouvoir la bonne gouvernance sous toutes ses formes pour une meilleure efficacité des politiques publiques ». Les objectifs spécifiques sont déclinés en fonction des différentes dimensions de gouvernance citées ci-dessus.

■ **Gouvernance judiciaire**

Il s'agit ici de créer les conditions d'une véritable impartialité et justice sociale. Les objectifs spécifiques sont :

- renforcer le cadre opérationnel juridique et judiciaire, et veiller à une indépendance totale de la justice garante des droits fondamentaux des citoyens ;
- renforcer les sanctions pour atteintes aux droits des personnes vulnérables ;
- étendre la présence des instances juridiques au niveau local.

■ **Gouvernance économique et financière**

Il s'agit à ce niveau de mettre à la disposition des citoyens des moyens d'analyse et de contrôle de l'action publique ainsi que de sa redevabilité. Pour cela, les syndicats proposent de :

- institutionnaliser une culture de la performance en mettant en place une cellule de coordination, de gestion axée sur les résultats (GAR), et de suivi-évaluation des politiques publiques y compris de la gestion de l'APD ;
- renforcer davantage la transparence dans la procédure de passation des marchés publics et exiger des garanties d'au moins un an sur les biens livrés ;

- élargir les champs d'investigation et renforcer les ressources techniques, humaines et financières des structures de lutte contre la corruption et la délinquance financière (VBG, OCLEI...), et surtout s'assurer de la mise en œuvre effective de leurs recommandations.

■ Gouvernance administrative

A ce niveau, les objectifs spécifiques sont :

- développer l'Administration électronique (E-administration)¹⁴ à travers la dématérialisation des services publics, afin de simplifier et rendre plus transparentes les procédures et normes de l'Administration publique ;
- promouvoir et faciliter l'utilisation des TIC au niveau des citoyens et des structures (écoles, universités, société civile, employés des structures publiques et privées) afin d'accompagner le processus de modernisation de l'Administration.

■ Gouvernance locale

A ce niveau, il s'agit spécifiquement de :

- impliquer activement la société civile y compris les syndicats des travailleurs et travailleuses dans le suivi du processus de décentralisation et de transfert des ressources et compétences ;
- promouvoir le savoir-faire local et l'implication des populations dans la gestion des affaires territoriales principalement les femmes et les jeunes.

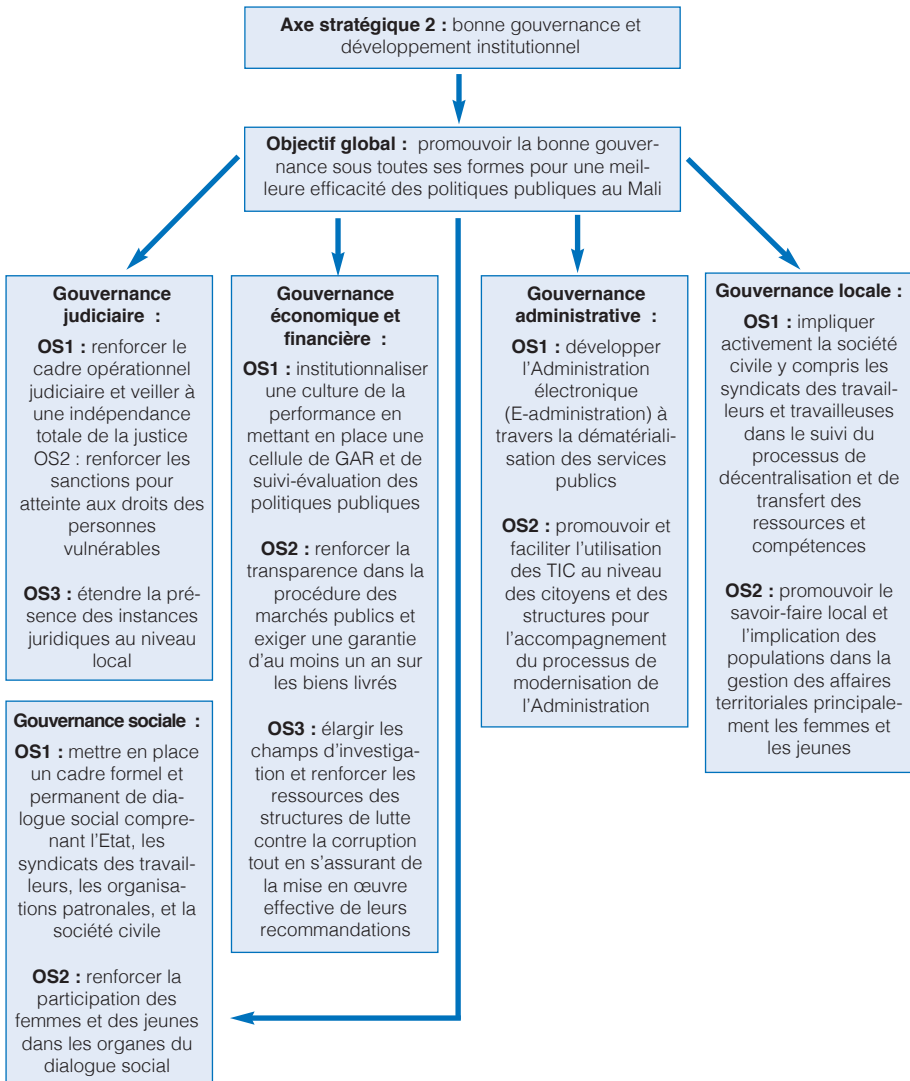
■ Gouvernance sociale

L'Etat doit impliquer activement les travailleurs, les chefs d'entreprises, et la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. En effet, ces acteurs constituent à la fois les créateurs et les bénéficiaires des richesses et à ce titre, sont les plus à même de connaître leurs difficultés et donc de plus contribuer aux propositions d'amélioration. La présente SSARP témoigne en elle-même de la capacité de propositions des syndicats, et justifie le renforcement du dialogue social au Mali. En outre, l'instauration effective d'un tel cadre permettra de mieux gérer les tensions sociales. Les objectifs spécifiques consistent à :

¹⁴ L'administration électronique peut être définie comme l'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC), et en particulier d'Internet, dans le but d'améliorer la gestion des affaires publiques.

- mettre en place un cadre formel et permanent de dialogue social comprenant l'Etat, les syndicats des travailleurs, les organisations patronales, et la société civile ;
- renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les organes du dialogue social.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les objectifs de cet axe stratégique.



4.2.5. Axe stratégique 3 : promotion de l'emploi durable et du travail décent dans les secteurs formel et informel

Les syndicats des travailleurs estiment que cet axe est l'axe central dans la mesure où il fournira un environnement propice à la création efficace des richesses, ainsi qu'à une réduction réelle et durable de la pauvreté au Mali. Il constitue d'ailleurs l'une des composantes essentielles des Objectifs de développement durable (ODD 8). **Il convient cependant de noter qu'au Mali, il existe deux problèmes majeurs au niveau de l'emploi à savoir : (i) la faiblesse du nombre d'emplois créés, et (ii) la faiblesse de la qualité de l'emploi.**

En effet comme l'a montré le diagnostic macroéconomique, le chômage au Mali n'a cessé d'augmenter surtout au niveau des femmes et des jeunes malgré une croissance économique robuste ces dernières années. L'une des raisons souvent évoquées est l'inadéquation entre formations et besoins réels de l'économie. Il faudrait par conséquent créer des conditions pour une création plus rapide et plus efficace d'emplois au Mali. Par ailleurs, la faiblesse de la qualité de l'emploi et donc, du travail décent est le deuxième défi majeur de l'emploi au Mali. L'Organisation internationale du Travail (OIT) définit le travail décent comme étant « celui qui procure au travailleur un emploi de qualité acceptable exécuté dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité, et de dignité ».

Selon la théorie économique, la condition essentielle pour assurer un travail décent est l'amélioration de la productivité du travail. A cet effet, le prix Nobel d'économie 2008 Paul Krugman ne disait-il pas : « la productivité du travail ne représente pas tout, mais sur le long terme, elle représente presque tout. La capacité d'un pays à améliorer son niveau de vie au fil du temps dépend presque entièrement de sa capacité à augmenter sa production par travailleur ». Il faudrait donc créer les conditions d'une amélioration de la productivité du travail. Par ailleurs, il convient de noter que l'économie informelle représente une part considérable de l'activité économique au Mali. En effet, elle représente entre 40% et 60% du PIB, et selon une étude réalisée en 2015 par l'Observatoire National pour l'Emploi et la Formation (ONEF), plus de 96% de l'emploi est informel au Mali. Malheureusement, l'emploi informel est souvent caractérisé par de bas salaires, de mauvaises organisations et conditions de travail, un manque de protection sociale etc. En plus de ces conditions précaires, les travailleurs de l'économie informelle ont souvent des difficultés d'accès au crédit en vue de développer des activités génératrices de revenus.

Compte tenu de l'enjeu en termes d'emplois et de création de richesse autour de l'économie informelle, les syndicats des travailleurs ont pris conscience de la nécessité d'intégrer la problématique des travailleurs du secteur informel dans la politique syndicale¹⁵. Ils insistent pour que l'Etat prenne en compte ces préoccupations. Un des problèmes majeurs du secteur informel est l'absence ou l'insuffisance d'un cadre formel de dialogue avec les autorités publiques. Les syndicats des travailleurs jouent par conséquent un rôle fondamental dans la défense des intérêts des travailleurs de ce secteur.

L'objectif global de cet axe stratégique est de « promouvoir à la fois l'emploi et le travail décent en respectant l'égalité de genre dans les secteurs informel et formel de l'économie ». Les objectifs spécifiques sont déclinés en fonction des deux enjeux majeurs de l'emploi.

■ **Création d'emplois**

A ce niveau les objectifs spécifiques sont :

- créer les conditions d'un développement rapide du secteur privé qui est le principal créateur d'emplois au Mali ;
- accélérer le processus d'industrialisation notamment dans l'agro-alimentaire afin de créer plus d'emplois et de valeur ajoutée ;
- promouvoir et faciliter la création et le maintien des emplois pour les jeunes et les femmes dans les secteurs publics et privés ;
- mettre en place une politique active et transparente de fixation de quotas d'embauche des travailleurs souffrant de handicaps ;
- développer des projets à impact rapide en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes notamment en zone rurale ;
- promouvoir le développement de la microfinance et des services bancaires mobiles afin de soutenir l'entrepreneuriat et les transactions financières du secteur informel ;
- promouvoir la syndicalisation et l'organisation (notamment en coopératives) des travailleurs et travailleuses du secteur informel.

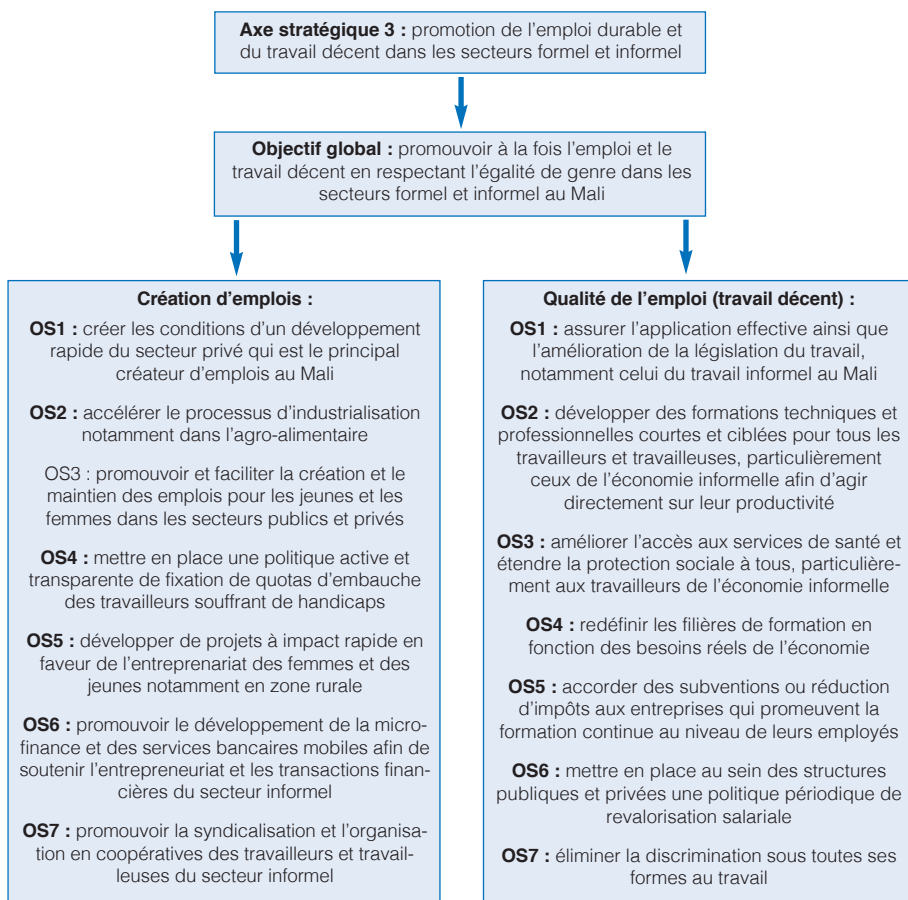
■ **Qualité de l'emploi (travail décent)**

- assurer l'application effective ainsi que l'amélioration de la législation du travail, notamment celui du travail informel au Mali ;
- développer des formations techniques et professionnelles courtes et ciblées pour tous les travailleurs et particulièrement ceux de l'économie informelle, afin d'agir directement sur leur productivité ;

¹⁵ C'est la raison pour laquelle ils ont en leur sein des départements en charge de l'économie informelle.

- améliorer l'accès aux services de santé et étendre la protection sociale à tous, particulièrement aux travailleurs de l'économie informelle ;
- redéfinir les filières de formation en fonction des besoins réels de l'économie ;
- accorder des subventions ou réduction d'impôts aux entreprises qui promeuvent la formation continue au niveau de leurs employés ;
- mettre en place au sein des structures publiques et privées une politique périodique de revalorisation salariale ;
- éliminer la discrimination sous toutes ses formes au travail qui engendre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les objectifs de cet axe stratégique central.



4.2.6. Axe stratégique 4 : croissance accélérée, durable et redistributive

Les syndicats des travailleurs estiment conformément aux ODD et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qu'une croissance accélérée, durable et redistributive contribuerait efficacement à la lutte contre la pauvreté et les inégalités au Mali. Comme l'a montré le diagnostic des défis de développement au Mali, les principales contraintes structurelles de l'économie malienne sont entre autres : la forte dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur pour l'exportation des matières premières, une insuffisance d'industrialisation de l'économie, la faiblesse de l'entrepreneuriat national et l'insuffisance des infrastructures de soutien à la croissance (transport, électricité, barrages hydro-agricoles, TIC, etc.). A cela, il faut ajouter l'importance de la pression démographique qui croît à un rythme de 3,6% par an en moyenne, et les nombreux défis environnementaux notamment la désertification, la dégradation du couvert végétal et des terres, l'ensablement du fleuve Niger etc.

Pour atteindre les résultats escomptés en matière de croissance durable et redistributive, les syndicats des travailleurs proposent de focaliser les efforts sur une variable clé de l'économie à savoir l'investissement. Il s'agira à la fois d'intensifier et de diversifier les investissements en fonction des secteurs prioritaires et pourvoyeurs d'inclusivité sociale. Par ailleurs, en vue de favoriser la paix, le vivre ensemble, et le développement inclusif des populations, les organisations syndicales proposent également d'orienter les efforts d'investissement en fonction des potentialités et secteurs porteurs régionaux.

A cet effet, les organisations syndicales proposent d'intensifier les efforts d'investissement en faveur des transformations économique, sociale, et régionale du Mali.

L'objectif global de cet axe stratégique est de « *promouvoir une croissance accélérée, durable et inclusive, respectueuse de l'environnement et des potentialités régionales* ». Les objectifs spécifiques sont déclinés en fonction du type de transformation désirée.

■ La transformation économique

Il s'agit ici de créer un véritable environnement économique diversifié et promoteur de développement du secteur privé. Les objectifs spécifiques sont :

- promouvoir une croissance verte soucieuse des enjeux environnementaux ;

- orienter les IDE vers les secteurs plus porteurs de croissance comme l'agriculture, l'agro-industrie et le commerce ;
- accélérer l'aménagement des terres notamment celles de l'Office du Niger afin d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. En effet, le diagnostic stratégique du CREDD 2019-2023 met au top des aspirations nationales (priorité 1), l'élimination de la faim au Mali ;
- développer et diversifier l'agriculture d'exportation des produits locaux ;
- renforcer les acquis et combler les faiblesses des indicateurs Doing Business pour un meilleur développement du secteur privé ;
- inciter à la performance et à la responsabilité en accordant des prix ou autres facilités à des investisseurs ayant réalisé les investissements les plus profitables à l'économie en termes de croissance, d'emplois, et d'écologie ;
- promouvoir le développement des PME-PMI. En effet, la promotion des investissements dans les PME revêt également un caractère social car ces dernières concourent à enrayer la pauvreté à la source ;
- accélérer le processus d'industrialisation et de développement des infrastructures de base via le partenariat public-privé (PPP). En effet, il existe un problème de faiblesse de niveau de productivité du travail au Mali. Il faudrait donc promouvoir des activités permettant un changement substantiel du niveau de productivité. L'industrialisation semble être une solution idéale. Le développement de l'industrialisation augmentera la productivité du travail et le pouvoir d'achat car il contribuera à réallouer la main-d'œuvre des activités faiblement productives à des activités hautement productives. Cependant, les décideurs doivent se concentrer sur le partenariat public-privé pour développer non seulement (i) une synergie du secteur agricole au secteur industriel pour la transformation des matières premières, mais aussi (ii) les infrastructures de base (énergie, eau, transports). L'avantage du PPP dans ce contexte, est qu'il permettra non seulement de mobiliser des ressources importantes pour la réalisation des projets, d'assurer un meilleur suivi et gestion de ces projets, mais aussi et surtout de réduire la dépendance vis-à-vis de l'endettement public des pays.

■ La transformation sociale

Il s'agit ici de promouvoir une meilleure participation des couches les plus vulnérables de la population au processus de création de richesse. Les objectifs spécifiques sont :

- promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes en développant de projets à impact rapide en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes notamment en zone rurale ;

- accroître l'inclusion financière en promouvant le développement de la microfinance et des services bancaires mobiles afin de soutenir l'entrepreneuriat et les transactions financières du secteur informel.

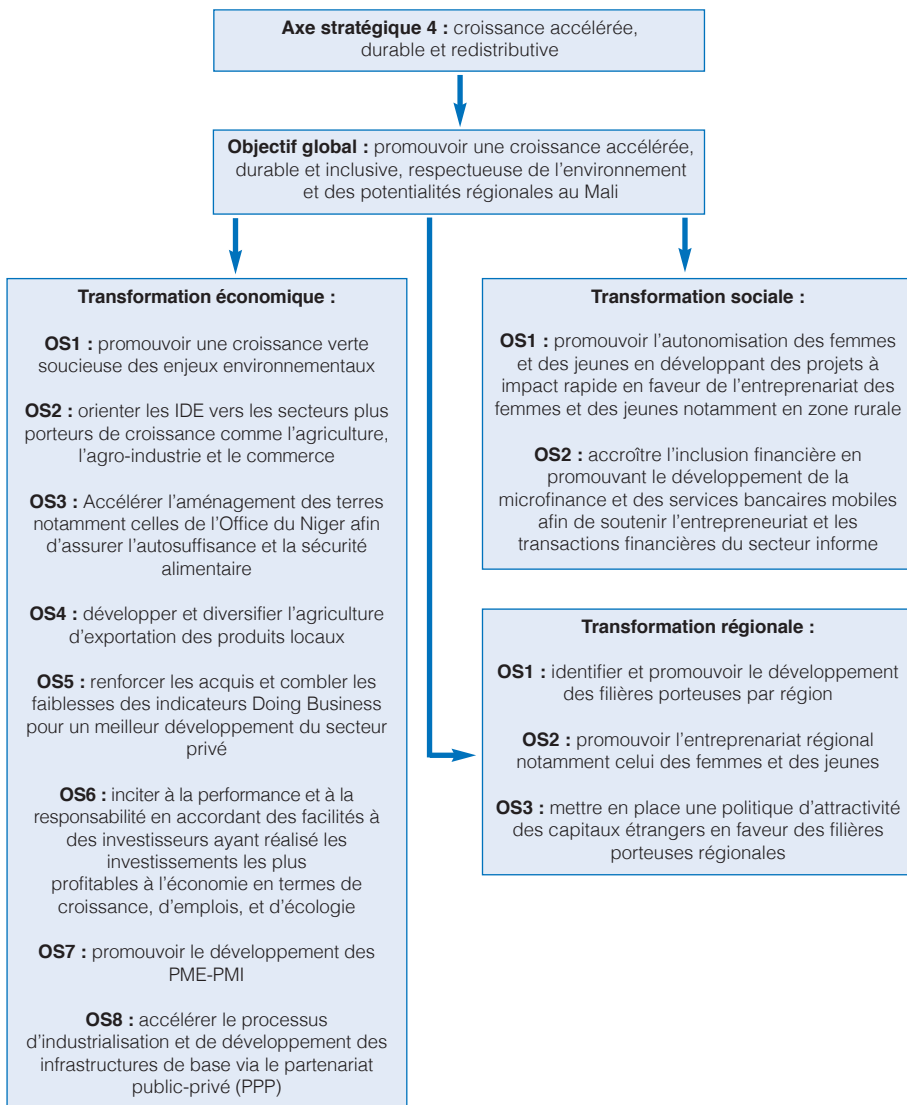
■ La transformation régionale

Il s'agit ici de créer les conditions d'un véritable développement inclusif et social en valorisant le développement régional.

Les objectifs spécifiques sont :

- identifier et promouvoir le développement des filières porteuses par région ;
- promouvoir l'entrepreneuriat régional notamment celui des femmes et des jeunes ;
- mettre en place une politique d'attractivité des capitaux étrangers en direction de ses filières porteuses régionales.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les objectifs de cet axe stratégique.



4.2.7. Axe stratégique 5 : développement et accès équitable aux services sociaux de qualité

Les syndicats des travailleurs estiment que le développement économique devrait aller de pair avec un développement social sans quoi, une croissance économique aussi importante soit-elle ne va pas se traduire par une baisse significative de la pauvreté et des inégalités. L'illustration parfaite de ce phénomène est que malgré une croissance économique robuste ces dernières années au Mali, le marché de l'emploi ainsi que les facteurs principaux de développement humain ne se sont pas significativement améliorés comme l'a montré le diagnostic fait précédemment.

Par ailleurs, l'analyse des priorités nationales en matière de développement humain issue du diagnostic stratégique du CREDD 2019-2023 met en avant par ordre de priorité : l'élimination de la faim (ODD 2), la santé (ODD 3), la pauvreté (ODD 1), l'eau et l'assainissement (ODD 6), l'éducation (ODD 4), les infrastructures (ODD 9). Il convient de noter que la performance dans la prise en compte de ces 6 priorités contribuera efficacement à la réduction des inégalités (ODD 10) et à un meilleur développement humain au Mali. **Pour les syndicats des travailleurs, l'Etat doit essentiellement se focaliser sur ces six (6) aspirations affirmées du peuple malien.**

Conscients de tous ces enjeux, les syndicats proposent de mettre en place un véritable « programme de développement social » garantissant la justice et l'équité dans l'accès aux services sociaux de base. **L'objectif global de cet axe stratégique est de « promouvoir un programme de développement social garantissant les conditions d'un meilleur développement humain ».**

Les objectifs spécifiques sont déclinés en fonction des 6 priorités précédemment citées :

■ Élimination de la faim

Il s'agit ici de créer les conditions aboutissant à terme à une élimination de la faim au Mali. Les objectifs spécifiques sont :

- accélérer l'aménagement des terres notamment celles de l'Office du Niger afin d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ;
- promouvoir l'éducation de la femme pour lutter efficacement contre la malnutrition.

■ Santé

Il s'agit de créer les conditions de santé inclusive des populations et de qualité des services de soins. Les objectifs spécifiques sont :

- améliorer l'accès aux services de santé en assurant notamment une sécurité sociale à tous, particulièrement aux employés informels ;
- développer les capacités d'accueil et de soins de qualité au niveau des services de santé de proximité (CSCOM) partout et particulièrement dans les zones les plus vulnérables ciblant davantage les plus pauvres et les femmes.

■ Pauvreté

Il s'agit ici de créer les conditions de sortie effective de la pauvreté et notamment de l'extrême pauvreté. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- développer des projets à impact rapide en faveur de l'entrepreneuriat des couches vulnérables (femmes et jeunes) dans les zones les plus affectées par la pauvreté.

■ Eau, hygiène, et assainissement

Les objectifs spécifiques de cette priorité sont :

- assurer l'alimentation en eau potable dans les zones les plus défavorisées ;
- mettre en place une politique active d'hygiène et d'assainissement du cadre de vie tant en zone urbaine que rurale.

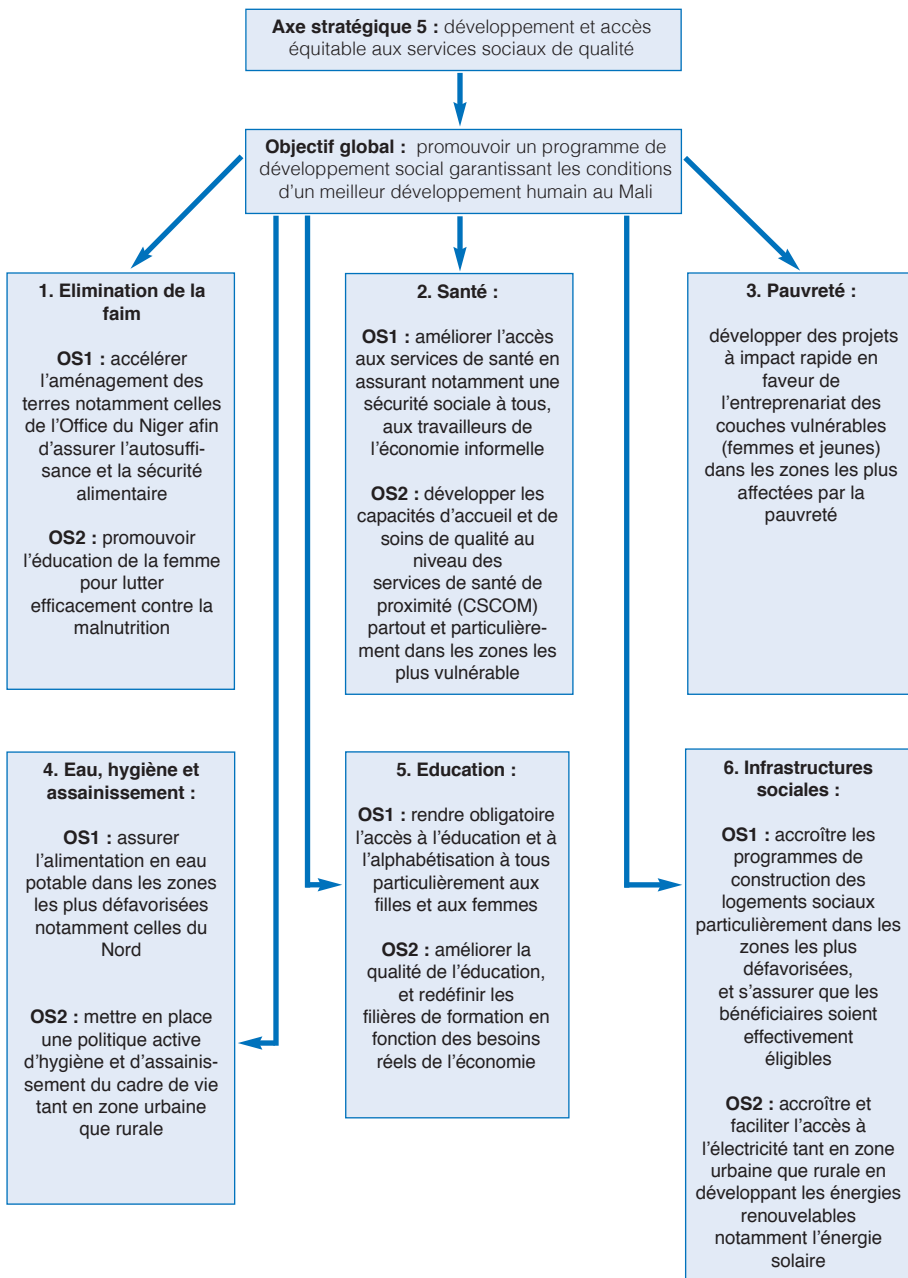
■ Education

- rendre obligatoire l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation à tous particulièrement aux filles et aux femmes ;
- améliorer la qualité de l'éducation, et redéfinir les filières de formation en fonction des besoins réels de l'économie.

■ Infrastructures sociales

- accroître les programmes de construction des logements sociaux particulièrement dans les zones les plus défavorisées, et s'assurer que les bénéficiaires soient effectivement éligibles ;
- accroître et faciliter l'accès à l'électricité tant en zone urbaine que rurale en développant les énergies renouvelables notamment l'énergie solaire.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les objectifs de cet axe stratégique.



L'approche de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SSARP 2020-2025 devrait être organisée de manière active et séquentielle comme suit.

- (1) L'appropriation effective par les leaders syndicaux (centrales et démembrements) de la SSARP.
- (2) La vulgarisation du document SSARP au niveau des bases syndicales.
- (3) La mise en place d'une Commission dotée de ressources matérielles et financières, et composée à la fois de militants de l'UNTM et de la CSTM (et intégrant aussi les femmes et les jeunes) en respectant le principe de parité. Un président y sera désigné selon un processus consensuel notamment par désignation directe consensuelle, tirage au sort etc.
- (4) Cette Commission aura pour rôle d'opérationnaliser et de superviser deux comités à savoir : **un comité de mise en œuvre de la SSARP** notamment en termes de communication, de demande d'appui financier pour les activités syndicales recommandées dans la SSARP, ou encore de plaider auprès de différents partenaires (PTFs, Etat, employeurs, société civile), **et un comité de suivi-évaluation de la SSARP**.
- (5) Les deux comités devront mettre en place un cadre de transparence et de communication claire sur leurs différentes activités.
- (6) L'évaluation de la SSARP devrait se produire sur une base annuelle, au même titre que le renouvellement de tous les organes de la Commission.
- (7) La Commission mettra en place un dispositif lui permettant de superviser régulièrement les activités des deux comités.

La mise en œuvre effective des recommandations de la SSARP 2020-2025 permettra non seulement de promouvoir et d'implanter un syndicalisme actif

de développement, mais aussi d'instaurer un dialogue social permanent pour une meilleure efficacité des politiques de développement au Mali. **Cependant, le risque principal est que la réussite de cette SSARP dépendra de la réalisation de trois aspects essentiels** : (i) l'adhésion et l'appropriation massive des syndicats des travailleurs et de leurs démembrements, (ii) la synergie et le plaidoyer syndical actif auprès des différents partenaires (PTFs, Etat, et autres acteurs de la société civile) pour d'une part, avoir un appui technique et financier, et d'autre part, faire des propositions et actions concrètes de développement, et enfin (iii) la poursuite effective de l'appui financier des PTFs et la mobilisation davantage de ressources au niveau des bases syndicales.

L'élaboration de la SSARP 2020-2025 est le résultat d'un partenariat fécond entre l'UNTM et la CSTM, avec l'appui technique et financier de la FES. L'objectif général vise à mettre à la disposition des syndicats des travailleurs notamment de l'UNTM et de la CSTM, le document revu d'une Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté (SSARP) pour la période 2020-2025.

Cette SSARP qui jette les bases d'un véritable syndicalisme de développement, constitue un document cadre des syndicats des travailleurs, justifiant la nécessité pour l'Etat d'impliquer davantage les organisations syndicales non seulement dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, mais aussi dans leur élaboration.

La mise en œuvre effective de la SSARP 2020-2025 permettra non seulement de promouvoir et d'implanter un syndicalisme actif de développement, mais aussi d'instaurer un dialogue social permanent pour une meilleure efficacité des politiques de développement au Mali.

Cependant pour la réussite de cette SSARP, trois recommandations sont essentielles :

- assurer l'adhésion et l'appropriation massive des syndicats des travailleurs et de leurs démembrements ;
- assurer une synergie et un plaidoyer syndical actif auprès des différents partenaires (PTFs, Etat, et autres acteurs de la société civile) pour d'une part, avoir un appui technique et financier pour les activités syndicales recommandées dans la SSARP, et d'autre part, faire des propositions et actions concrètes de développement ;
- assurer la poursuite et la mobilisation davantage de ressources financières non seulement au niveau des PTFs, mais aussi au niveau des bases syndicales.

Bibliographie des documents de référence

Akpokavie K. (2004), « Les syndicats et les stratégies de réduction de la pauvreté », *Education ouvrière / 1-2 Numéro 134-135*.

Bureau International du Travail (BIT, 2015), « Programme Pays de promotion du Travail Décent (PPTD) : Programme pour la relance durable du Mali 2016-2018 », *Juin 2015*.

Bureau International du Travail (BIT, 2014), « Des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables », *Rapport de la 103e session de la Conférence internationale du Travail, 2014*.

Bureau International du Travail (BIT, 2005), « Combattez la pauvreté - Syndiquez-vous ! », *Education ouvrière 2005 /1-2 Numéro 138-139*.

Bureau International du Travail (BIT, 2003), « Travail décent et stratégies pour la réduction de la pauvreté », *2003*.

Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019- 2023) : *CT/CSLP/MEF, juin 2019*.

Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM, 2019), « Rapport atelier de Formation sur le thème : SSARP - CREDD 2019-2023 et ODD 2030 : Quelles Adéquations pour une efficiente Contribution des Acteurs syndicaux dans la Mise en œuvre de la Politique Publique de Relance Economique et du Développement Durable ? », *Mai 2019*.

Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM, 2012), « Stratégie Syndicale Alternative pour la Réduction de la Pauvreté au Mali (SSARP) », *Octobre 2012*.

Direction Nationale de la Planification du Développement (DNP, 2019), « Rapport du Cadrage Macroéconomique 2019-2023 », *décembre 2019*.

European Trade Union Institute (2011), « Trade unions and the fight against poverty and social exclusion », *Brussels, 2011*.

Fleischmann A. (2009), « Syndicats et participation des travailleurs », *Antananarivo, Octobre 2009*.

Friedrich Ebert Stiftung (FES, 2020), « des objectifs et des résultats du processus de mise en œuvre du CREDD 2019 – 2023 et des ODD 2030 », *2020*.

Friedrich Ebert Stiftung (FES, 2018), « La transformation du syndicalisme Mobiliser les ressources de pouvoir pour faire face au capitalisme du XXI^e siècle », *Juillet 2018*.

Friedrich Ebert Stiftung (FES, 2018), « POST-CREDD 2016-2018 : Quelle place pour les syndicats des travailleurs dans la stratégie nationale 2019-2023 et l'étude nationale prospective Mali 2040 ? », *2018*.

Lévesque C. et Murray G. (2007), « Le pouvoir syndical dans l'économie mondiale : clés de lecture pour un renouveau », *MANU ROBLES-ARANGIZ INS-TITUTUA, Juin 2007*.

Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD, 2019), « Rapport sur l'analyse des inégalités entravant la croissance inclusive au Mali », *décembre 2019*.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2017), « Stratégie Genre du PNUD Mali 2018-2020 ».

Rapport diagnostic stratégique (CREDD 2019- 2023) CT/CSLP/MEF, juin 2019.

RSCD Cahiers de développement (2011), « Vers un modèle global du travail décent et de l'efficacité du développement », *Novembre 2011*.

Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM, 2012), « Intégration des questions d'égalité entre femmes et hommes dans les structures syndicales de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali », *février 2012*.

Annexe 1 : Présentation des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

Les 17 ODD de l'Agenda 2030 des Nations unies

- ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
- ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables.
- ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
- ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

L'Agenda 2063 est ancré dans la vision de l'Union africaine et s'appuie sur sept (7) aspirations. Le Plan d'actions pour la première décennie (2013-2023) définit pour chacune des aspirations: les objectifs, les domaines prioritaires, les cibles pour chaque domaine prioritaire ; les actions/étapes clés pour l'atteinte des objectifs; les stratégies à titre indicatif de chaque domaine prioritaire aux différents niveaux de mise en œuvre (national, régional et continental).

Aspirations :

- (i) Aspiration 1. Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable ;
- (ii) Aspiration 2. Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine ;
- (iii) Aspiration 3. Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit ;
- (iv) Aspiration 4. Une Afrique en paix et en sécurité ;
- (v) Aspiration 5. Une Afrique d'identité culturelle forte, avec des valeurs, une éthique et un patrimoine communs ;
- (vi) Aspiration 6. Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants ;
- (vii) Aspiration 7 : Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde.

Domaines prioritaires :

- (i) Croissance économique inclusive et durable ;
- (ii) Développement du capital humain ;
- (iii) Industrialisation/fabrication et ajout de valeur aux ressources naturelles ;
- (iv) Création d'emplois ;
- (v) Protection sociale ;
- (vi) Émancipation des femmes et autonomisation des jeunes ;
- (vii) Bonne gouvernance, y compris des institutions capables ;
- (viii) Développement des infrastructures ;
- (ix) Science, Technologie et Innovation ;
- (x) Paix et Sécurité ;
- (xi) Culture, arts et sports.

Annexe 2 : Liste des structures et personnes rencontrées

Structures	Type d'activité	Personnes rencontrées	Fonction	Date de rencontre
UNTM	Syndicats des travailleurs	Mr Soumeila Maiga	Secrétaire à la formation, à l'éducation ouvrière, et aux activités sportives et culturelles	07/10/20
CSTM	Syndicats des travailleurs	Mr Tiédiougou dit Jérôme Diarra	Responsable du département formation, éducation, et recherche syndicale	07/10/20
CSTM	Syndicats des travailleurs	Mr Mamadou Diawara	Président du comité technique de mise en œuvre et de suivi de la SSARP	07/10/20
FES	ONG Allemande à but non lucratif	Mr Amadou Samaké	Chargé de programmes	14/10/20
CT-CSLP	Coordination et suivi des stratégies publiques de développement	Mr Adama Barry	Chef d'unité du développement humain	22/10/20
Direction Nationale du Travail (DNT)	Politiques publiques du travail	Dr. Fassoun Coulibaly	Directeur national du travail	06/11/20



Dr. Cheick Kader M'BAYE,
*Economiste, Consultant et Enseignant-chercheur à la Faculté
des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG)*

ISBN : 978-99952-75-07-5